

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GISEÈLE GRANDBOIS, présidente  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION  
DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À BÉCANCOUR  
PAR STOLT LNGAZ INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 10 février 2015 à 13 h 30  
Centre culturel Larochelle  
4000, boulevard de Port-Royal  
Bécancour

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2015	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	17
M. Don O'Connor	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme NICOLE RACINE .....	29
Mme JOYCE RENAUD.....	41
M. MATHIEU GAGNON .....	44
M. GUY ROCHEFORT .....	50
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	54
LOUIS-PATRICE BESSETTE .....	62
Mme NICOLE RACINE .....	67
Mme JOYCE RENAUD .....	78
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	82
M. GUY ROCHEFORT .....	87
M. JEAN FALAISE .....	91

**SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2015  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de la première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz inc.

10

Pour ceux d'entre vous qui n'étaient pas là hier, je me présente, je suis Gisèle Grandbois, je suis commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. J'aurai le plaisir et le privilège de présider cette Commission d'enquête et d'audience publique. Je serai secondée par le commissaire Louis Dériger.

15

Je vous demanderais tout de suite, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, d'éteindre complètement – je vois plusieurs mains qui bougent – donc vos cellulaires et vos tablettes s'il vous plaît.

20

Donc je représenterai les membres de notre équipe, les personnes-ressources présentes et l'équipe du promoteur, de façon à ce que tout le monde présent puisse les identifier.

25

Donc au niveau de l'équipe de la Commission d'enquête, à ma gauche nous avons les deux (2) analystes de la Commission, madame Anny-Christine Lavoie et madame Catherine Plasse. À l'arrière, nous avons la coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin et le responsable des communications, monsieur Luc Nolet.

30

Nous avons madame Denise Proulx, la sténotypiste. Et nous avons également du Centre des services partagés du Québec monsieur Daniel Moisan et monsieur Richard Grenier qui s'occupent respectivement de la logistique et du son, donc à la table de côté.

Le porte-parole du promoteur est monsieur Richard Brosseau de Stolt LNGaz inc. Je vous inviterais, monsieur Brosseau, à nous présenter les représentants de l'équipe.

35

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Merci madame la Présidente et bonjour. Alors à la table à l'avant à ma gauche, Lina Lachapelle de la Division Environnement et eau de SNC-Lavalin et qui était chargée de projet de notre étude d'impact en environnement. Bjorn Torkildsen, Bjorn est président de Stolt LNGaz. Et Rodney Semotiuk, Rodney est chef de la Direction de Stolt LNGaz.

40

45 À l'arrière, Maya Brennan Jacot qui est une analyste chez SNC-Lavalin Division Environnement et eau, Claude Côté également de SNC-Lavalin Environnement et eau, spécialiste des analyses de risques. Don O'Connor de (S&T)<sup>2</sup> Consultants, ingénieur spécialiste dans les analyses de cycle de vie. Et capitaine Gavin Brown de Stolt-Nielsen Ltd qui est responsable de sécurité maritime, et un ancien capitaine de navire.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

50 Merci monsieur Brosseau.

55 Maintenant, je passerais du côté des personnes-ressources. Nous avons, à la première table, en partant de la gauche, monsieur Pierre Michon qui est coordonnateur projets de dragage et d'aménagement portuaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Monsieur Michon, je vous demanderais donc de nous présenter vos collègues du ministère.

**PAR M. PIERRE MICHON :**

60 Oui, merci madame la Présidente. Donc je suis accompagné de Martin Tremblay ici à ma gauche, chargé de projet pour SLNGaz. Il y a monsieur Michel Duquette aussi qui est notre spécialiste en analyse de risques technologiques. Il y a deux (2) personnes de la Direction régionale, madame Louise Trudel et monsieur Hubert Plamondon.

65 Et finalement, il y a madame Diane Gagnon qui est ici, qui fait partie du Bureau des changements climatiques de la Direction du marché du carbone. Donc madame Gagnon est ici pour tous les aspects GES et problématiques avec le carbone.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

70 Merci monsieur Michon. Nous avons également monsieur Maxime Veillette qui est directeur de l'environnement à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Et nous avons monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général à la ville de Bécancour.

75 Monsieur Girouard, pourriez-vous nous présenter les autres représentants de la ville qui sont avec nous aujourd'hui?

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

80 Avec plaisir, madame la Présidente. J'ai avec moi monsieur Pierre Désy, responsable de la réglementation à la ville de Bécancour, Marie-Michelle Barrette, spécialiste aux communications, et puis de même que monsieur Luc Desmarais, responsable des mesures d'urgence à la ville de Bécancour.

85 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Girouard.

90 À la deuxième table, nous avons, en partant de la gauche, madame Karine Martel du ministère de la Santé et des Services sociaux, plus précisément à l'Agence de la santé et des services sociaux de la région Mauricie. Madame Martel est agente de recherche. Bonjour madame Martel.

95 Du ministère de la Sécurité publique, monsieur Pierre Racine qui est conseiller en sécurité incendie. Monsieur Racine, je crois que vous avez une collègue avec vous aujourd'hui?

**PAR M. PIERRE RACINE :**

100 Non, ma collègue ne sera pas là pour la durée des audiences, à moins qu'il y ait un besoin spécifique.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

105 C'est parfait. Nous avons ensuite monsieur Mario Désilets qui est directeur de la centrale nucléaire de Gentilly d'Hydro-Québec. Monsieur Désilets, avez-vous aujourd'hui des collègues avec vous?

**PAR M. MARIO DÉSILETS :**

110 Oui. Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Je suis accompagné aujourd'hui de Marie-Élaine Deveault qui est attachée de presse aux affaires publiques et médias.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

115 Merci monsieur Désilets. Nous avons monsieur Richard Sirois, conseiller senior en réglementation et développement de projets au ministère de l'Énergie et des Ressources

naturelles. Monsieur Sirois, si vous voulez nous présenter, je crois que vous avez une collègue avec vous?

120 **PAR M. RICHARD SIROIS :**

Oui. Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Je suis accompagné de madame Nadia Lalancette qui est chargée de programme en innovation et efficacité énergétiques.

125 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Sirois. Finalement, monsieur Charles Bhérer est le porte-parole de Transports Canada. Monsieur Bhérer est inspecteur en sécurité et sûreté maritime. Monsieur Bhérer, si vous pouvez nous présenter vos collègues.

130 **PAR M. CHARLES BHÉRER :**

Oui. Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Avec moi ici aujourd'hui, j'ai mon directeur, monsieur Michel Boulianne, directeur sécurité et sûreté maritime de la région du Québec, madame Montpellier du Service des communications. Ensuite, on a monsieur Jean-François Marsan du côté de l'environnement. Monsieur Petit du côté transport ferroviaire et madame Poirier du transport de matières dangereuses.

140 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Bhérer.

145 Donc le registre est maintenant ouvert. Nous allons profiter de la session cet après-midi, monsieur Michon l'a mentionné, il y a une personne du côté des changements climatiques au ministère qui est présente juste pour l'après-midi, et on sait que du côté du promoteur, il y aura probablement des éléments d'information de posés sur cette question-là, donc c'est certainement un sujet qu'on va essayer de bien couvrir cet après-midi.

150 Je vérifierais maintenant si le promoteur, avant de débiter, si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la séance d'hier soir ou si vous avez des réponses aux questions qui étaient restées en suspens hier soir. Monsieur Brosseau.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

155 Merci madame la Présidente. Oui, on a déposé, tel que demandé hier, notre demande de permis d'exportation à l'Office national de l'énergie.

On a également déposé la lettre et le plan de modification au réseau de gaz naturel par Gaz Métro.

160 À la question à propos de l'ALÉNA, si l'exportation du gaz naturel vers les États-Unis est sujet à l'ALÉNA, la réponse est oui, c'est sujet à l'ALÉNA dans un sens et dans l'autre. Ça nécessite une demande de permis occasionnel aux deux (2) ans, si ma mémoire est exacte.

165 On a également eu une question sur l'utilisation de l'électricité versus l'utilisation du gaz naturel dans les différents procédés industriels. Pour bonifier un peu la réponse qu'on a donnée qui était un petit peu peut-être échevelée hier, ce que je dirais, c'est que les industries ont besoin d'énergie sous différentes formes. Certains procédés industriels nécessitent beaucoup de chaleur. Fournir de la chaleur en utilisant un combustible fossile, est plus efficace, au niveau de la performance. Par exemple les alumineries utilisent des quantités, des grandes quantités  
170 d'électricité pour le procédé basé à l'électrolyse, mais utilisent aussi à la fois l'électricité et les combustibles pour fournir la chaleur nécessaire à leurs différents équipements dans le procédé.

175 Aussi, il faut penser aux industries qui ne sont pas reliées au réseau électrique, puis certaines mines dans le Nord qui sont également très éloignées, comme par exemple produire de l'électricité avec du gaz naturel plutôt qu'avec du mazout, comme aux Îles-de-la-Madeleine. Alors c'est ce genre de clientèle là que nous cherchons et non pas remplacer l'électricité par le gaz naturel.

180 Alors l'idée, dans le fond, c'est la bonne énergie à la bonne place, tout simplement.

Également, on aimerait apporter une précision sur la question du H<sub>2</sub>S et la provenance des statistiques d'accidentologie que l'on a présentées dans notre présentation et pour ça, je passerais la parole à madame Lachapelle.

185 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Alors concernant le H<sub>2</sub>S, hier quand j'ai donné l'explication, on m'a fait remarquer que j'avais fait une petite erreur, puis c'est vrai, j'ai confondu deux (2) choses dans mon discours.

190 Le H<sub>2</sub>S n'est pas enlevé parce qu'il est une impureté dans le procédé. C'est le CO<sub>2</sub> qui est enlevé parce qu'il est une impureté. Et le H<sub>2</sub>S est extrait à la fois avec le CO<sub>2</sub>.

Mais tout le reste de l'explication par après était valide. Donc c'était une petite distinction à faire sur le procédé qui n'était pas exact.

195

Concernant les statistiques d'accidents, on nous avait demandé la source des statistiques d'accidents en Norvège. Elles proviennent de deux (2) sources, une, c'est le Norwegian Directorate for Civil Protection et puis l'autre, c'est le Norwegian Maritime Authority, donc deux (2) institutions qui s'affairent à la sécurité en Norvège. Merci.

200

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Lachapelle, merci monsieur Brosseau.

205

Est-ce que je crois comprendre aussi que vous auriez, au niveau des documents, vous auriez, du côté de l'analyse cycle de vie, un document à déposer sous peu et que vous seriez probablement en mesure de nous faire une présentation je crois cet après-midi?

210

**PAR M. RICHARD BROUSSEAU :**

Madame la Présidente, c'est exact. Pendant les consultations publiques, les nombreuses consultations publiques qu'on a tenues à Bécancour et dans la région, on avait pris un engagement de préparer une analyse de cycle de vie.

215

On vient tout juste de recevoir les résultats; malheureusement, l'étude elle-même va probablement être disponible assurément au début de la semaine prochaine, et c'est pourquoi on a monsieur Don O'Connor avec nous ici. Monsieur O'Connor pourrait faire une présentation sommaire des résultats de cette analyse de cycle de vie pour le bénéfice de tous les gens présents ici.

220

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brosseau, oui, je pense que ce serait utile pour tous. Donc on va terminer le tour de table avec les personnes-ressources pour voir s'il y a d'autres documents et des réponses et ensuite, on vous reviendra pour cette présentation-là, avant de passer aux questions.

225

**PAR M. RICHARD BROUSSEAU :**

Merci madame la Présidente.

230

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc maintenant, je ferais le tour du côté des personnes-ressources pour vérifier. Je sais qu'il y en a certains d'entre vous qui avez des documents qui ont été déposés ou qui vont être déposés ou qui avaient des réponses à des questions.

235



Je commencerais donc avec monsieur Michon du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Monsieur Michon.

**PAR M. PIERRE MICHON :**

240

Oui. D'abord, c'était pour un lien Internet concernant le Registre d'Urgence-Environnement. Je vais donner le URL aux analystes.

245

Je veux quand même spécifier qu'il est facile d'accès, premièrement il est dans la page Internet du ministère, il y a un lien du côté droit, Registre Urgence-Environnement. C'est un registre qui parle des interventions du ministère de l'Environnement, c'est-à-dire de Urgence-Environnement.

250

Pour ce qui est du transport, le Ministère inscrit dans son registre tous les déplacements lorsqu'il intervient sur un lieu d'urgence, un lieu désigné urgent. Ce qui n'est pas inclus dans le registre, c'est des déversements par le carburant utilisé par les véhicules, donc le réservoir d'essence qui sert à propulser un véhicule.

255

Puis ce qu'il faut mentionner aussi, c'est que ce qui est enregistré n'est pas nécessairement un déversement, c'est une intervention du Ministère. C'est-à-dire qu'il pourrait y avoir un simple risque si une citerne était renversée sur la route, un risque de déversement pour lequel le Ministère se serait déplacé, et à ce moment-là, c'est indiqué qu'il n'y a pas de déversement. Il va constater la problématique ou le risque qu'il pourrait y avoir. Autrement dit, la statistique inclut ces interventions-là du Ministère, même s'il n'y a pas de déversement.

260

Pour le deuxième point, c'était le rôle du CH<sub>4</sub>, du méthane, à la fois pour la couche d'ozone et en tant que gaz à effet de serre.

265

Je vais laisser la parole à Martin Tremblay.

**PAR M. MARTIN TREMBLAY :**

270

Comme complément d'information donc, on a vérifié que le méthane était pas un composé qui affectait la couche d'ozone, puis on a surtout vérifié s'il y avait des émissions au niveau de l'usine qui pourraient affecter la couche d'ozone. La réponse, c'est non. Il n'y a pas d'halocarbures qui vont être émis au niveau de l'usine.

275

Et puis un complément d'information aussi pour le méthane. Il y a le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère qui vient préciser la contribution de certains gaz au niveau du réchauffement. À l'annexe A-1, on peut voir

justement que le méthane a un potentiel de vingt et une (21) fois celui-là du CO<sub>2</sub> et l'oxyde nitreux, trois cent dix (310) fois, c'est un composé aussi qui est émis par l'usine.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

280

Merci monsieur Tremblay, merci monsieur Michon.

**PAR M. PIERRE MICHON :**

285

Ça complète pour ce qu'on avait à faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

290

Merci. Évidemment, je rappelle à ceux qui sont présents que toutes ces informations-là, les documents, les informations additionnelles écrites sont déposées dans le site Web du BAPE aussitôt qu'on les obtient, donc avec les autres documents.

Je demanderais maintenant à monsieur Veillette du parc de Bécancour, je crois que vous avez certaines informations.

295

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

300

Absolument madame la Présidente. On a déposé cet après-midi un document qui se trouve à être un rapport de caractérisation biologique du territoire du parc industriel de Bécancour qu'on a fait faire. Bon, c'est un rapprochement de toutes les études qui ont été faites au cours des cinq (5) dernières années sur les terrains du parc industriel, en plus de certaines études que nous, on a fait faire dans la saison printemps-été 2013.

305

C'est une étude qui a été terminée, en fait la version qu'on vous a déposée, c'est une étude qui a été terminée en janvier 2015 et qu'on souhaitait rendre publique dans le cadre du projet.

C'est un avancement dans la suite du projet de plan de gestion ou en fait plan de conservation de développement du territoire qu'on est en train de travailler.

310

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse, je vois que mon collègue monsieur Dériger aurait une question là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

315

Une petite précision! Est-ce que dans ces études-là, la question de la cartographie des zones inondables en fait partie? Je sais qu'il est question de révision aussi des limites de la zone, est-ce que c'est dans ça?

320

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

En fait, il y avait un travail effectivement de cartographie de la zone inondable qui avait été fait. Par contre, ce travail-là, dans cette étude-là, n'est pas à jour avec la cartographie de la MRC qui vient tout juste de rentrer en application et qui est la cartographie légale qui est à jour.

325

C'est une cartographie qui a été faite seulement par les données d'élévation de terrain et qui tient pas compte, par exemple dans le cas du terrain de Stolt LNGaz, des cuvettes qui sont pas reliées par un cours d'eau à la zone inondable. C'est seulement les données d'élévation terrain qui ont été considérées. Donc c'est pas une cartographie qui a une valeur légale ou qui devrait être utilisée pour caractériser vraiment la plaine inondable.

330

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais la cartographie, est-ce qu'elle est disponible? Vous en êtes où avec ça?

335

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

Absolument. En fait, la cartographie légale est dans le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour.

340

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Elle est déjà intégrée actuellement?

345

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

Absolument. Donc c'est ça, c'est bon pour le dossier?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

350

Bien, j'avais une question secondaire, mais en fait, je veux pas partir un débat, mais est-ce que le Ministère a eu cette carte, est-ce qu'il l'a acceptée?

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

355

Absolument. La modification du schéma d'aménagement a dû passer par la consultation de différents ministères dont le ministère de l'Environnement, et ça a été approuvé.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

360

Juste en termes techniques, il a été adopté par les maires de la MRC, est-ce qu'il est en vigueur?

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

365

Absolument.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

370

Parfait.

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

375

Bien, peut-être que la MRC pourra me corriger si ce n'est pas le cas ou monsieur Désy de la ville, mais aux dernières nouvelles, il est en vigueur.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

380

Donc il y a eu toute l'étude faite par le ministère des Affaires municipales et les ministères connexes, et maintenant, il est en vigueur?

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

385

Absolument. C'est l'information que j'ai.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

390

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

Ensuite, on m'avait posé une question au niveau des statistiques d'accidents routiers dans le parc industriel de Bécancour. On doit dire qu'on ne tient pas de statistiques particulières

395 d'accidents, parce que c'est des choses qui arrivent très très peu fréquemment. On parle de moins d'un incident par année.

400 Et de mémoire d'homme dans les dernières vingt-cinq (25) années, il n'y a aucun déversement majeur de matières, c'est seulement toujours des bris d'équipement qui ont mené à des déversements de pétrole, en fait, d'essence ou d'huile des équipements mobiles, donc des camions. Il n'y a pas de déversement majeur de ce côté-là, ni même mineur de ce côté-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

405 Merci monsieur Veillette. Je demanderais maintenant à monsieur Bhérer de Transports Canada, je crois que vous avez donc des informations pour nous.

**PAR M. CHARLES BHÉRER :**

410 Oui, absolument, madame la Présidente. J'inviterais madame Poirier du transport des matières dangereuses à amener un complément de réponse par rapport aux accidents que vous avez demandés du côté routier et ferroviaire.

**PAR Mme ÈVE POIRIER :**

415 Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Alors vous aviez des questions par rapport au nombre d'accidents routiers ou ferroviaires impliquant le gaz naturel liquéfié.

420 Alors de 1988 à 2014, on a répertorié deux (2) accidents, un en 2012 qui est un accident ferroviaire. C'est-à-dire que c'est pas impliqué dans un déraillement, mais il y avait une fuite sur un wagon qui transportait du GNL, et c'est dans le cadre d'un projet où le GNL est utilisé pour la propulsion de locomotive. Donc il y avait des modifications à apporter à ce wagon-là, donc une légère fuite.

425 Et en 2014, tout récemment à l'automne, un camion transportant du GNL a été impliqué dans un accident avec certains tonneaux, et il y a eu une légère fuite par rapport au moyen de confinement, et un transbordement a été nécessaire.

Donc en vingt-sept (27) ans, c'est les deux (2) seuls incidents qu'on a répertoriés.

430 Et sous la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, tout rejet accidentel doit être rapporté immédiatement, et un rapport de trente (30) jours doit suivre à Transports Canada. Donc selon nos registres, c'est les deux (2) seuls incidents qu'on a eus, rapportés.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

435

Madame Poirier, je serais curieuse, le deuxième incident que vous mentionnez à l'automne 2014, vous mentionnez qu'il y a eu une légère fuite, est-ce que ça s'est traduit, est-ce qu'il y a eu un feu quelconque? Juste avoir un petit peu plus de détails.

440

**PAR Mme ÈVE POIRIER :**

445

On n'a pas encore, Transports Canada n'a pas encore reçu le rapport de trente (30) jours. Mais les informations préliminaires que j'ai par rapport à cet incident-là, c'est qu'il y avait une fuite au trou d'homme qui n'a pas généré d'incendie ou d'explosion. Un transbordement a été effectué pour s'assurer de pas transporter de façon non sécuritaire le contenant endommagé.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

450

Merci madame Poirier. Donc évidemment, cette information-là, peut-être que votre rapport définitif, quand vous l'aurez, si c'était possible, on apprécierait, étant donné qu'il n'y a pas beaucoup d'événements, donc si c'est de l'information qui peut être déposée à la Commission, ça nous serait utile.

**PAR Mme ÈVE POIRIER :**

455

Pas de problème.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

460

Merci. Maintenant, je demanderais à monsieur Sirois du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – ah, je m'excuse monsieur Bhérer! Vous n'aviez pas terminé effectivement.

**PAR M. CHARLES BHÉRER :**

465

Exactement. Mon directeur, monsieur Boulianne aimerait amener un complément de réponse par rapport à la compensation en cas d'incident ou d'accident.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE :**

470

Bonjour madame la Présidente et monsieur le Commissaire. En fait, la précision que je voulais amener concernant le programme d'indemnisation, ce qui a été expliqué par mon collègue monsieur Bhérer hier, c'était en lien avec un déversement d'hydrocarbure.

475 Alors on a un régime déjà existant qui est très robuste où c'est que l'opérateur du navire ou l'armateur doit avoir une certaine couverture d'assurance jusqu'à un certain montant. Et puis ensuite de ça, lorsque ce montant-là est atteint, la Caisse d'indemnisation canadienne qui rentre en fonction ainsi que le Fonds international, le Fonds d'indemnisation international.

480 Pour ce qui est d'un incident lié avec les substances liquides nocives ou le GNL, il n'y a pas de régime semblable en place présentement, je tiens à le préciser. C'est un des éléments que l'Initiative de sécurité, les navires-citernes de classe mondiale, vise à mettre en place.

485 Et puis la mise en place d'un régime similaire au régime d'indemnisation pour les hydrocarbures, bien, ça passe par la modification de la Loi sur la responsabilité en matière maritime, et la ratification de la Convention de 2010 sur les substances nocives et potentiellement dangereuses.

490 Alors dans une première étape, le 9 décembre 2014, le projet de loi C-3 a reçu la sanction royale au Canada, et puis ça, ça vise à mettre en œuvre, à faire les modifications à la Loi sur la responsabilité en matière maritime.

495 Et puis dans la mise en place d'un régime similaire, ce qui est visé, c'est de mettre en place un régime où c'est qu'au niveau de l'armateur, il y aurait des responsabilités, une couverture d'assurance obligatoire qui pourrait aller jusqu'à de l'ordre de cent quatre-vingt-cinq millions (185 M\$), avec un accès additionnel au Fonds international sur les substances liquides nocives, pour un montant total de quatre cents millions (400 M\$). Mais ça, c'est en cours.

500 Alors c'est les précisions que je voulais apporter. On pourra vous envoyer un écrit qui explique toutes ces précisions-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

505 Monsieur Boulianne, c'est très utile comme précision. Sur la question des assurances, donc si je vous ai bien compris, il y a un certain nombre de mesures qui sont planifiées, mais qui ne sont pas encore en place.

510 Donc actuellement, un navire qui transiterait sur le fleuve, il n'y a pas actuellement, au niveau de la réglementation, de montant minimum obligatoire au niveau des assurances, est-ce que c'est ce que je dois déduire?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE :**

Bien, pas au niveau – juste un instant, je vais revenir sur mon document! Pas au niveau de la Loi sur la responsabilité en matière maritime.

515

Le régime, il n'est pas comme le régime sur les hydrocarbures, le régime d'indemnisation.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

520

Donc je comprends qu'un armateur...

**PAR M. MICHEL BOULIANNE :**

Il n'y a pas d'obligation.

525

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas d'obligation, mais j'imagine que la majorité...

530

**PAR M. MICHEL BOULIANNE :**

Mais quand même, les opérateurs de navires ont quand même des assurances, mais il n'y a pas d'obligation.

535

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas d'obligation au moment où on se parle.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE :**

540

C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

545

Merci.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE :**

550

Merci.



**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bhérer, est-ce qu'il y avait autre chose de votre côté?

555 **PAR M. CHARLES BHÉRER :**

Non, c'est tout, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

560

Ça va, merci. Donc maintenant, monsieur Sirois du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, je crois que vous avez des éléments pour nous.

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

565

Oui madame la Présidente. Vous me permettez d'appeler au micro ma collègue madame Lalancette.

**PAR Mme NADIA LALANCETTE :**

570

Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. La question qui avait été posée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, c'était la suivante : qu'est-ce qui empêche les industries d'utiliser des ressources alternatives aux combustibles fossiles, notamment des énergies renouvelables!

575

Ce qu'on peut mentionner, puis dans le fond, je vais compléter ce que monsieur Brosseau a sensiblement déjà mentionné, c'est que les industries ont des besoins de diverses formes d'énergies, mais ils ont besoin aussi d'atteindre des températures relativement élevées, donc de l'ordre de mille deux cents (1200 °C) à mille quatre cents degrés Celsius (1400 °C).

580

Ce qu'il faut savoir également, c'est que l'industrie consomme bon an mal an environ un milliard de litres (1 G L) de mazout lourd, ce qui en fait, dans le fond, une grande partie des grands consommateurs de l'industrie au Québec, puis plusieurs de ces industries-là se retrouvent sur la Côte-Nord, à des régions très éloignées et, dans le fond, où les réseaux de distribution hydroélectrique ou gazier sont inaccessibles, à des coûts abordables pour les industries.

585

Donc on peut dire que les technologies sont disponibles en termes de fours à arc par exemple, ce n'est qu'un exemple, mais les infrastructures ne sont pas disponibles pour nécessairement supporter la demande que les industriels auraient besoin.

590

595 Donc les barrières à l'utilisation de ces technologies-là sont de deux (2) natures; c'est au niveau, un, de l'achat de nouveaux équipements pour les industriels, puisqu'ils pourraient pas utiliser ce qu'ils ont comme technologie présentement, ils devraient donc acquérir de nouveaux équipements pour se convertir à l'hydroélectricité. Et dans le fond, une conversion d'une forme d'énergie fossile vers une autre énergie fossile le moins émettrice de GES est la moins coûteuse des technologies à utiliser pour les industriels.

600 Puis aussi, bien, sur le plan des infrastructures de distribution, au niveau sociétal, ça coûterait énormément d'argent pour le Québec et les industriels de déployer des réseaux de distribution hydroélectrique, étant donné l'éloignement des diverses industries.

605 Ça fait que somme toute, c'est aussi une question qui est de nature économique pour les industriels, pour le Québec, puis c'est également aussi des décisions qui viennent souvent se prendre en fonction des coûts énergétiques et du coût du dollar la tonne des GES émis au-delà des seuils permis – les gens du SPEDE pourront compléter.

610 Mais disons que si on sommarise un peu, le coût du GES pour un grand émetteur, au-delà de son seuil permis, c'est actuellement environ dix dollars la tonne (10 \$/t), donc ça rentre dans son calcul économique.

Donc c'est pas mal les éléments d'information que je pouvais vous donner sur la question. Il y aura un document déposé avec cette information-là par écrit possiblement demain.

615 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Lalancette. Je pense que c'est des éléments, c'est intéressant d'aider à clarifier ces questions-là.

620 Monsieur Sirois, est-ce qu'il y aurait autre chose?

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

Non, j'ai rien d'autre à rajouter.

625 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

630 Donc maintenant, avant d'aller plus loin, je demanderais donc à monsieur Brosseau, si vous voulez procéder à la présentation, donc je comprends que ce sera fait par monsieur O'Connor.

Donc monsieur O'Connor, la parole est à vous.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

635 Merci madame la Présidente.

---

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

640

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

Thank you, Madame President. So as we mentioned, we have done a lifecycle assessment of the... looking at the greenhouse gas emissions for this project and I am going to give you a high-level overview of all the findings.

*Alors comme on a mentionné, nous avons fait une évaluation de cycle de vie du carbone pour ce projet et nous allons vous donner un survol de nos découvertes.*

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

645 Peut-être juste rappeler, je vois les gens qui se dirigent vers l'arrière, je m'excuse!

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

650 Monsieur Brosseau, c'est un bon rappel. Je vois effectivement qu'il y a quelques personnes qui sont en train de se procurer les casques d'écoute, il y a un service d'interprétation, donc on va leur laisser le temps de s'installer avant de continuer. Donc un petit moment.

Je pense qu'on peut y aller.

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

So the study was carried out by my company (S&T)<sup>2</sup> Consultants and SNC-Lavalin. So my name is Don O'Connor, I am a professional engineer registered in the Provinces of British Columbia and Ontario, and I am the president of (S&T)<sup>2</sup> Consultants. We used the model GHGenius to do the lifecycle assessment and this is a model that I have been developing over the last fifteen (15) years for Natural Resources Canada.

The model is also used in fuel regulations in the Provinces of Ontario, Alberta and British Columbia. So the objectives in terms of goal and scope of the study -- first of all the study was done following ISO, International Standards Organization's lifecycle assessment standards. And to do that, the goal is to provide a consistent comparison of the global warming impacts related to the supply of LNG to remote areas, areas that aren't connected to the natural gas network against a reference scenario. So the scope is a comparative study of these two product systems.

The project is the utilisation of LNG and the reference scenario is a mixture of fuels, so diesel fuels, heavy fuel oil, heating oil and propane LPG.

We have looked at -- the comparison was to revise the same functional amount of energy used in the different equipment in terms of power generation or heat production or mobile equipment. It is a comparative LCA

*Alors l'étude a été faite par la compagnie (S&T)<sup>2</sup> Consultants et SNC-Lavalin. Alors mon nom, c'est Don O'Connor, je suis un ingénieur professionnel enregistré en Colombie-Britannique et en Ontario, et je suis président de (S&T)<sup>2</sup> Consultants. Nous avons GHGenius comme modèle pour faire l'analyse du cycle de vie, et c'est un modèle que je développe depuis les quinze (15) dernières années pour Ressources naturelles Canada.*

*Ce modèle est aussi utilisé dans la régulation des pétroles dans quatre (4) différentes provinces au Canada. Alors l'objectif et le champ de cette étude, premièrement, cette étude a été faite selon les standards ISO et les règles, les standards habituels. Et pour faire cela, l'objectif, c'était de fournir une comparaison cohérente des émissions de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique, l'approvisionnement de gaz naturel liquéfié dans les régions éloignées et les zones non connectées au réseau de gaz naturel ou les zones desservies mais dont tous les pipelines ont une capacité limitée. Alors ce sont ces deux (2) études.*

*Et le projet, c'est l'utilisation de GNL, et le scénario, c'est une combinaison d'autres combustibles : diesel, GPL, mazout lourd, huile de chauffage ou le propane GPL.*

*Nous avons regardé en comparaison; la comparaison, c'était une donnée, et l'énergie, en utilisant différents équipements. La même énergie que cette combustion fait, une production d'électricité, même des*

study that looked at the systems from the cradle to the grave or from the well to the wheels in terms of mobile system. It is an "attributional" lifecycle assessment study so we looked at average values and the direct emissions from both systems. We did not look at the indirect impacts of second order changes to the system.

And the selection that we made for where the fuel would be used and how it would be used was based on an independent market study. And because we looked at the system in the year 2017, it's a little prospective and so we had to make some assumptions about what the world would look like in 2017 and generally speaking, we tried to make conservative assumptions. So this particular slide shows where the LNG would be used and in what types of equipment.

So fifty percent (50%) of the LNG is used in Northern Québec, twelve percent (12%) of the LNG would be used in transport to replace diesel fuel, and then the other thirty-eight percent (38%) is LNG that will be exported to the Northeast United States, to the Caribbean or to Sweden replacing different amounts of heavy fuel oil, LPG and diesel fuels.

One of the very important aspects of doing a lifecycle assessment is assessing the system boundaries and we need to make sure that we are looking at exactly the same activities in both reference system and in our study system.

And so in this particular case, we are looking at it from the beginning, from the

*équipements mobiles, c'est une AVC, donc une analyse de cycle de vie comparative du berceau au tombeau par rapport au système mobile, AVC attributionnelle, donc nous avons regardé les valeurs moyennes et les émissions directes de tous ces systèmes. Nous n'avons pas regardé les impacts indirects ou de deuxième ordre par rapport à ce système.*

*La sélection que nous avons choisie des emplacements a été faite selon une étude de marché indépendante. Parce que nous avons regardé ce système en 2017, c'est une petite prospective donc, nous avons dû aller dans le futur et généralement parlant, nous prenons des présomptions réservées. Alors cette diapo démontre où le GNL serait utilisé et le genre d'équipement.*

*Donc cinquante pour cent (50 %) du GNL serait utilisé au Nord-du-Québec, douze pour cent (12 %) du LNG serait dans des flottes pour remplacer le diesel et l'autre trente-huit pour cent (38 %) serait du GNL exporté dans les Caraïbes ou dans le reste des États-Unis, ou même en Suède, remplaçant différents combustibles d'huile, propane et le diesel.*

*Un des aspects très important de faire l'analyse de cycle de vie, c'est de définir les frontières, les limites, et nous devons nous assurer que nous regardons exactement les mêmes activités dans les deux (2) systèmes et dans notre système d'étude.*

*Alors dans ce cas en particulier, nous regardons du début de l'extraction du pétrole*

extraction of the oil or gas from the ground and any pre-treatment that needs to be done at the wellhead.

We then would take it to a refinery in the case of our reference scenario and we would make propane, heating oil, diesel and other fuels. In the case of our project, we are making LNG.

And then, we distribute the fuels to our various markets and use the fuels in specific types of application that the fossil fuels are currently be used in. So this particular figure of all of the boxes that are in red basically has information that is taken from the GHGenius model, and that information is generally based on government statistics. The boxes that are in green are activities that are specific to this project where we had data and projections from the Stolt particular project.

So the high level of the results for the applications of the LNG and all of those different applications all summed up, the kilograms of CO<sub>2</sub> equivalent per gigajoule for the natural gas was sixty-four (64), for the reference scenario, it was eighty-eight (88) for a reduction in greenhouse gas emissions of twenty-seven percent (27%).

And we also show on this slide the contribution of each of the individual gases that make it up. Looking at the data in terms of the emissions at each stage, the top two bars are the emissions from the combustion of the fuel. So here we have one of the inherent advantages of natural gas versus liquid fossil fuels is that there are lower emissions when you burn the fuel. Our distribution emissions

*brut du sol et tout le prétraitement aussi qui devrait être fait au puits.*

*Ensuite, ce serait amené dans une raffinerie, dans notre cas, dans notre scénario, et on ferait du propane, du diesel, de l'huile à chauffage ou du mazout lourd. Dans le cas de notre projet, eh bien, nous fabriquons du GNL.*

*Ensuite, la distribution des combustibles aux marchés différents et l'utilisation dans des applications spécifiques. Alors dans cette image, toutes les petites boîtes que vous voyez, celles qui sont un peu roses, de l'information qui est prise du LNG modèle GHGenius qui sont basées sur les statistiques gouvernementales, les boîtes qui sont en vert sont des activités spécifiques à ce projet où nous avons des données, des projections faites par Stolt et leur projet en particulier.*

*Alors les résultats! Des résultats pour les applications du GNL et toutes les applications différentes mises ensemble, l'équivalent de kilogrammes en CO<sub>2</sub> était de soixante-quatre (64 kg/kJ), pour le scénario de référence était de quatre-vingt-huit (88 kg/kJ), et pour la réduction des gaz à effet de serre, on parle de moins vingt-sept pour cent (-27 %).*

*Et on démontre aussi les contributions de chaque gaz qui les forme. Quand on regarde aux données par rapport aux émissions, à chaque étape des deux (2) lignes au sommet qui sont les scénarios de référence, donc nous avons le scénario de référence gaz naturel versus les combustibles fossiles, c'est qu'il y a peu d'émissions à ce qu'on brûle les combustibles; les émissions*

are slightly higher than the reference scenario but our production emissions are much lower.

So one of the advantages of this project is we are using electricity from Hydro-Québec, a very low GHG power source, to liquefy the natural gas compare to the emissions that you would get in a petroleum refinery where you are burning petroleum fuels to provide the energy for the refinery. And then the bottom graph is the emissions from the acquisition of the crude oil or the natural gas, and in our base case scenario, those are slightly lower for gas than they are for the crude oil that we anticipate to be refined in this region in the years 2017.

We also have done a number of different sensitivity cases with our studies. So because we are looking ahead, we might not have a perfect crystal ball, and so we ran a number of different scenarios and the first one was looking at where the natural gas would come from. So our base case, the bottom line was a hundred percent (100%) of the gas would come from Western Canada.

But we also did a scenario where a hundred percent (100%) of the gas would come from the United States. And those emissions were a little bit higher, half a kilogram or gigajoule against this project saving that we had of twenty-four kilograms per gigajoule (24 kg/GJ). And then, of course, if we had half and half (50-50), our emissions are somewhere in-between.

We also, in our base case, expected that the Enbridge pipeline would be in full operation

*sont un peu plus élevées que les scénarios de référence, mais en production, ils sont beaucoup plus bas.*

*Donc un des avantages de ce projet, c'est que nous utilisons l'électricité d'Hydro-Québec, une source de puissance très bas gaz à effet de serre, gaz naturel liquéfié versus où on brûle du pétrole, du combustible, mais les lignes du bas, l'acquisition des matières premières et le prétraitement donc. Et dans notre cas de référence, eh bien, ils sont un peu plus bas pour le gaz que pour les pétroles bruts qu'on anticipe qui doit être raffiné dans cette région en 2017.*

*Nous avons aussi fait différents cas de sensibilité avec notre étude. Parce que nous regardons dans le futur, eh bien, on n'a peut-être pas une boule de cristal parfaite, alors on a fait différents scénarios. Et le premier scénario était, comme analyse de sensibilité, c'était l'approvisionnement en gaz naturel. Donc la ligne, c'était cent pour cent (100 %) venant de l'Ouest du Canada.*

*Mais nous avons aussi un scénario cent pour cent (100 %) du gaz qui venait des États-Unis. Alors on voit un peu plus d'émissions, un demi-kilogramme par kilojoule ( $\frac{1}{2}$  kg/kJ), on parle ici de vingt-quatre par kilojoule (24 kg/kJ). Et quand on fait cinquante-cinquante (50-50), eh bien, les émissions se retrouvent au centre.*

*Aussi, dans notre cas de base, on parlait du pipeline Enbridge qui serait en opération en*

by 2017, but when we did the study, there were still some uncertainty about them meeting all of their conditions. And so we actually anticipate that the transportation of crude oil from Western Canada in to Ontario or Quebec refineries will be slightly higher GST emissions than we had in our reference case.

And we also did a sensitivity analysis around the fugitive emissions from natural gas. And so our base situation is gas from Western Canada; the top line is gas from the United States and we did a scenario of what would happen if the fugitive emissions from gas production in the United States were actually double what the U.S. EPA is reporting for that system. And so that moved our emissions up by about two and a half (2.5) grams from our base case to our high fugitive case and once again, that is ten percent (10%) of the savings that we had in our reference case for the project.

So a relatively small impact, even with that large difference that we chose for the sensitivity case.

As part of this ISO requirements for doing an LCA, there is a third party review to insure that the study has met all of the requirements of the ISO standards and the three people on that Review Committee are Doctor Gagnon from Ernst & Young, Doctor Roy from CIRAIG, and Mr. O'Grady from Natural Resources Canada.

So in conclusion, the project is giving us for the particular scenario that we modeled, greenhouse gas emission reductions over the

*2017, mais quand on a fait cette étude, il y avait quand même certaines incertitudes en ce qui a trait à leurs exigences, que leurs exigences soient rencontrées. Donc on s'attend que le pétrole brut, le transport de l'Ouest vers le Québec, les raffineries produiraient un peu plus d'émissions que dans notre cas de référence.*

*Aussi, nous avons fait l'analyse de sensibilité par rapport aux émissions fugitives du gaz naturel. Donc notre situation de base, le gaz venait de l'Ouest du Canada; en haut, c'était le scénario considérant cent pour cent (100 %) d'approvisionnement aux États-Unis. Et si les émissions fugitives des États-Unis seraient le double de ce que les données rapportées aux États-Unis sont donc, ça augmente d'environ deux point cinq grammes (2,5 g) de notre cas le plus bas au plus haut et ici, on parle de dix pour cent (10 %) des économies que nous avons dans notre cas de référence pour le projet.*

*Donc un très très petit impact, même avec une si grande différence que nous avons choisie pour l'analyse de sensibilité.*

*Maintenant, pour les exigences ISO pour faire cette étude, eh bien, une partie du troisième tiers, une révision pour s'assurer que tout a été bien rencontré, les exigences ont été rencontrées, et les gens sur ce comité sont le docteur Gagnon de Ernst & Young, docteur Roy de CIRAIG, et monsieur Devin O'Grady de Ressources naturelles Canada.*

*Donc en conclusion, le projet de GNL, selon le scénario de distribution proposé, permet une réduction globale de six cent*



full lifecycle of six hundred and fifty-two thousand (652 680) tons equivalent of carbon monoxide and that is equivalent to taking a hundred and thirty thousand (130,000) vehicles, light duty vehicles off of the road.

So the project gives significant reductions in GHGs for all of the fuels studied. So, you know, we looked at replacing propane, diesel fuel, heating oil and heavy fuel oil and we have emission reductions in all of those. We also had emission reductions in all of the pathways of locations.

And the sensitivity analysis that we did, did not change the conclusions the conclusions of the study with respect to greenhouse gas emissions.

And that's all, thank you.

*cinquante-deux mille six cent quatre-vingts tonnes (652 680 t) équivalent de CO<sub>2</sub>, l'équivalent de retirer cent trente mille (130 000) automobiles du réseau routier.*

*Alors le projet permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour toutes les utilisations de carburant qui ont été étudiées, donc un remplacement du propane, du diesel, de l'huile à chauffage et le pétrole lourd, et nous avons une réduction à chacune d'elles et aussi une réduction d'émissions.*

*Les analyses de sensibilité effectuées ne changent pas les conclusions de l'étude sur la réduction des émissions gaz à effet de serre.*

*Et c'est tout, merci.*

655 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur O'Connor. J'aurais une couple de petites questions avant qu'on poursuive et bien sûr, on pourra y revenir par la suite!

660 Monsieur O'Connor, dans la présentation que vous venez de faire, on voit que les émissions de gaz à effet de serre sont légèrement plus élevées pour le scénario du projet de gaz naturel liquéfié pour la partie distribution que pour le scénario de référence.

665 Est-ce que pour la distribution, les scénarios, les hypothèses qui sont faites dans le cas du gaz naturel liquéfié bien sûr, c'est un transport essentiellement par méthanier, l'alternative à laquelle vous comparez, est-ce que c'est également par méthanier, bien, pas méthanier, mais par bateau, et pouvez-vous expliquer ce qui fait que les émissions pour cette portion de l'analyse de cycle de vie sont plus élevées dans le scénario gaz naturel liquéfié?

670

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

We have five or six different uses of the LNG and a couple of them -- most of the product does go by ship but there is a small amount that goes by truck. And some of the trucking emissions were relatively long-distance, so serving the Northeast United States by truck has higher emissions than the way that the fuel oil is currently delivered to that particular market. And then, the other situation where we ship LNG to Sweden to be used in ferries in Sweden, those distribution emissions are higher than what we would see for the supply of propane from Sweden to the market and for the fuel oil to the ships.

So we have two applications where we are sort of out of our natural market and they led to higher distribution emissions.

*Nous avons cinq-six (5-6) différentes utilisations du GNL, et certaines d'entre elles, la plupart des produits est transporté via bateau, mais certaines sont transportées par camion, et certaines des émissions, le camionnage, les longues distances, le Nord-Est des États-Unis donnent plus d'émissions que la livraison de pétrole et dans d'autres situations où on envoie vers la Suède disons par navire pour être utilisées dans les traversiers en Suède, eh bien, les émissions de ces distributions sont plus élevées, disons, pour la fourniture de propane vers la Suède ou vers les marchés des combustibles fossiles par bateau.*

*Donc on a deux (2) applications où nous sommes à l'extérieur de nos marchés naturels, et ces deux (2) applications mènent à des émissions plus élevées.*

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

675

Donc dans la comparaison, on se retrouve pas avec une comparaison entre transporter par bateau du gaz naturel liquéfié et transporter par bateau du mazout ou du diesel, on n'a pas exactement cette comparaison.

680

Parce que je suppose que si c'était le cas, comme le gaz naturel liquéfié est moins dense, j'imagine que peut-être que ça requiert plus de voyages et donc plus d'émissions, enfin, c'est une question que je me posais.

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

Right. So as part of the LCA, we're trying to provide the same services, so we didn't compare exactly the same distribution scenarios in each of them.

*Alors faisant partie du LCA, on essaie de donner les mêmes services pour pouvoir comparer la même distribution, les mêmes scénarios de distribution.*

LNG actually has a higher energy density per kilogram than fossil fuels and so when we're looking at those transportation systems that are mostly a function of weight, we actually get a small advantage for LNG.

*Le GNL a une plus haute densité par kilogramme que les combustibles fossiles, alors quand on regarde ces méthodes de transport, c'est une question de poids, alors on a un petit avantage avec le GNL.*

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

685

Merci, et je pense que j'ai ici, oui, vous avez mentionné aussi, quand vous avez comparé, vous avez fait une analyse de sensibilité en regardant d'où viendrait le gaz naturel, et on voit une petite différence dans le cas où le gaz naturel viendrait des États-Unis. On avait, disons, des émissions légèrement plus élevées que dans le cas où le gaz viendrait du Canada.

690

Est-ce que c'est dû au fait que la proportion – pouvez-vous expliquer à quoi est due cette différence?

695

Est-ce que vous avez discriminé entre gaz naturel traditionnel versus gaz de schiste, est-ce que c'est ce genre de différence?

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

The data that is used in the model for gas production in the United States comes from the U.S. Environmental Protection Agency, and the fusion of emissions for natural gas production of the United States are higher than they are in Canada.

*Les données qui sont utilisées dans le modèle pour la production de gaz aux États-Unis viennent de la Protection environnementale, et la fusion de cette mission aussi pour la production de gaz naturel aux États-Unis sont plus élevées qu'ils le sont au Canada.*

So the data in the model for Canada comes from the governments of Alberta and British Columbia where they have had regulations directing a focus on reducing

*Donc les données du modèle pour le Canada viennent du gouvernement de l'Alberta et de la Colombie-Britannique où ils ont eu la réglementation pour réduire les*

fusion of emissions from oil and gas production for about fifteen (15) years. Now, within the last couple of weeks, President Obama has indicated that he is piling on introducing regulations for the U.S. Oil and Gas Industry in forcing them to reduce their methane emissions by about twenty-five percent (25%).

So we expect in the future that more attention will be paid to these leaks and U.S. emissions may come down.

So in our particular situation, we had lower fugitive emissions in Canada but in a longer transportation distance, and for the U.S. we had higher fugitive emissions for a shorter transportation distance and they did not quite balance off so the net effect was a slightly higher emissions in the United States and it is mostly related to higher fugitive methane emissions.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

700           Donc si je comprends bien, c'est vraiment sur la base des données des deux (2) pays, les données du côté des États-Unis, de l'EPA je pense que vous avez mentionné, et du côté canadien, bon, du côté de l'Ouest, c'est sur la base de ces données moyennes d'émissions et non pas parce que vous avez fait un calcul sur la proportion potentielle de gaz traditionnel versus gaz de schiste.

705           Forcément, il peut y avoir des différences, mais c'est pas disons sur la base d'hypothèses au niveau de la provenance du gaz de schiste-gaz naturel, c'est pas sur cette base-là qu'on retrouve les différences, c'est sur la base des deux (2) sources de données, si j'ai bien compris.

*émissions depuis environ quinze (15) ans dans la production de pétrole et de gaz, alors depuis les dernières semaines, le président Obama a déterminé que lui aussi voulait emmener des lois pour l'industrie d'huile et de gaz américains pour qu'eux aussi réduisent leurs émissions de vingt-cinq pour cent (25 %).*

*Donc nous nous attendons que dans le futur, plus d'attention sera donnée à ces fuites, et les émissions américaines pourront être réduites.*

*Mais dans notre situation, nous avons moins d'émissions fugitives au Canada mais plus de distance et aux États-Unis, on avait plus de fuites mais une distance plus courte. Alors ça ne balançait pas égal, et l'effet net donnait un peu plus d'émissions en provenance des États-Unis par rapport aux fuites fugitives qui sont plus élevées aux États-Unis.*

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

That's correct. It is the data. The Canadian data that we do have does have some segregation by the type of gas, so we have slightly different information for shale gas, for tight gas, for associated gas, for conventional gas and for coalbed methane. But we don't have that level of detail for the United States, so it's average gas in the United States.

*Oui c'est correct. C'est bien les données, parce que les données canadiennes que nous avons ont un genre de ségrégation, de séparation par le genre de gaz, donc nous avons un peu de différences pour le gaz de schiste, gaz conventionnel, le méthane et tout cela, du côté canadien. Mais nous n'avons pas ce détail du côté américain. Donc c'est tout simplement la moyenne aux États-Unis.*

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

710

Merci monsieur O'Connor. Monsieur Dériger aurait également une question.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

715

Juste une précision, monsieur O'Connor! Est-ce que vous pouvez nous dire, en fait, ce qu'on comprend, c'est que les quantités que vous nous avez montrées, c'est basé quand même sur une livraison de cinquante pour cent (50 %) de la production au Québec par exemple ou sur la Côte-Nord ou dans la région de Québec, est-ce que c'est bien ça?

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

Yes, although some of the transportation by truck could also be used in Québec. The twelve percent (12%) of the bottom line.

*Oui, malgré que certains transports par camion pourraient être utilisés. Le douze pour cent (12 %) pourrait aussi être au Québec.*

720

**PAR LE COMMISSAIRE :**

725

Est-ce que dans l'analyse de sensibilité, le lieu de destination, est-ce que ça fait une différence au niveau des résultats? D'abord, est-ce que vous avez fait une analyse de sensibilité sur le lieu ou seulement sur la provenance?

**BY Mr. DON O'CONNOR:**

We did not do a sensitivity analysis on the mix of markets, but most, as I said earlier, all of the markets gave a reduction in GHGs, I think that one of the markets had a smaller reduction than the others, and I think it was the Swedish market was a little lower, but putting the product in to the Caribbean have very little impacts, we saw about the same twenty-seven percent (27%) reduction in GHG emissions.

*Nous n'avons pas fait d'analyse de sensibilité sur les marchés mixtes, mais comme j'ai mentionné, tous les marchés ont donné une réduction en gaz à effet de serre, et un de ces marchés avait une plus petite réduction que d'autres, je pense que c'était le marché suédois qui était un peu plus bas, mais de mettre le produit vers les Caraïbes a très peu d'impacts, on a environ la même chose, vingt-sept pour cent (27 %) d'émissions de gaz à effet de serre.*

**PAR LE COMMISSAIRE :**

730 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

735 Merci monsieur O'Connor.

J'aurais quelques petites notes avant que nous passions à la période des questions!

740 Donc un petit rappel de la deuxième partie des audiences qui va débiter à compter du 9. Je vous rappelle que si vous avez l'intention de présenter un mémoire en deuxième partie, vous devez en faire part le plus tôt possible à madame Anne-Lyne Boutin, la coordonnatrice de la Commission qui est à l'arrière de la salle.

745 Maintenant, avant d'appeler le premier participant pour cet après-midi, je vous rappelle les procédures en audience publique.

Donc je demanderais aux participants qui poseront des questions de se limiter à un court préambule; deux (2) questions par intervention sont permises. Évidemment, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions.

750 Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Et je vous rappelle qu'afin de permettre à tous les participants de se sentir à l'aise de poser leurs questions quelles qu'elles soient et afin que les personnes-ressources et les représentants du promoteur soient également à

755 l'aise, je demande à tous les participants de s'abstenir de manifester leur approbation ou leur désapprobation.

---

760 **PÉRIODE DE QUESTIONS  
NICOLE RACINE**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant madame Nicole Racine à venir poser ses questions.

765 Madame Racine.

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

770 Bonjour madame la Présidente, bonjour monsieur le Commissaire, mesdames, messieurs. Je remercie monsieur O'Connor qui nous a apporté de l'information très intéressante. Je pense qu'il y a une inconnue qui me semble rester là-dedans, c'est toujours l'origine, la provenance du gaz.

775 Comme hier, on a vu que tout ça restait dans le flou, puis que c'était de l'information difficile à obtenir, ma question serait : est-ce que madame la présidente pourrait demander à Gaz Métro de trouver cette information, de l'origine de ses fournisseurs?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

780 Madame Racine, nous allons poser la question à Gaz Métro. Je soupçonne que leur réponse probablement ne vous satisfera pas, mais certainement que nous allons transférer la question, en fait poser la question à Gaz Métro.

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

785 Merci. Ma deuxième question! Dans la présentation du promoteur, je crois que c'est pas mal la première image, on voit la perspective du port, du parc industriel. On voit un convoyeur, je pense, qui vient de l'usine ABI, et puis plus à la gauche, on voit la conduite de l'usine Stolt.

790 Maintenant, on voit entre les deux (2) des gros réservoirs, est-ce que ça fait partie du projet du promoteur ou ils sont déjà présents?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

795 Monsieur Brosseau.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

800 Madame Lachapelle va répondre à cette question.

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

805 Merci. Où on voit le numéro 4 qui est légèrement à droite, on voit des réservoirs, est-ce que ça fait partie de votre projet?

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

810 Non, ce sont les réservoirs existants de la compagnie Servitank.

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

815 Qu'est-ce que contiennent ces réservoirs?

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

820 Les réservoirs contiennent trois (3) différentes matières. Un, c'est de l'ABL et des paraffines donc qui sont la matière première pour la compagnie CEPSA et leurs produits finis, l'alkylbenzène linéaire qui est un ingrédient dans la fabrication de détergent, et c'est des produits liquides, peu volatils. Et ils sont situés à cet endroit ici, ceux-là. Il y a un groupe de six (6) réservoirs.

825 Ensuite, il y a un deuxième groupe de réservoirs, c'est de l'huile végétale pour TRT-ETGO, donc principalement du canola, ceux-ci.

830 Et un peu plus loin, il y a le réservoir, un réservoir seulement de nitrate d'ammonium liquide. On le voit un peu moins bien sur la perspective, mais il est derrière, ici.

C'est les trois (3) matières qui sont entreposées chez Servitank.

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

835 Est-ce que je peux ajouter un b) à ma question?



**PAR LA PRÉSIDENTE :**

835 Un très court b).

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

840 Est-ce que ces réservoirs sont dans la zone de deux cent cinquante-sept mètres (257 m) ou deux cent vingt-sept mètres (227 m)? J'ai un blanc de mémoire. La zone de sécurité que vous nous parlez.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

845 Les réservoirs sont à l'intérieur d'une zone qu'on a évaluée d'effet domino potentiel, et on a évalué un peu plus en détail s'il y avait effectivement possibilité d'effet domino, et la réponse, elle est non.

850 Mais je pourrais expliquer un peu plus en détail si vous le voulez, mais ça me prendrait plus que deux (2) minutes. J'aurais une petite présentation à faire pour ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

855 Bien moi, je pense que ça pourrait être justifié, je pense que c'est une question qui peut en intéresser d'autres. Donc oui, allez-y.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

860 OK. Je m'excuse, c'est un sujet qui demande un peu plus d'informations. Tout simplement de répondre à la question, ce sera pas satisfaisant, alors j'aurais de l'information à fournir d'abord pour pouvoir mieux étayer mes explications. Il y en a à peu près pour une quinzaine de minutes, est-ce que ça vous va?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

865 Quinze (15) minutes? Bon, je m'attendais peut-être à quelque chose d'un petit peu – essayez, disons, si vous voulez – mais je comprends qu'il y a un minimum d'informations, mais si vous étiez capable de nous ramener ça peut-être plus à une dizaine qu'à une quinzaine!

870 Je comprends que, bon, l'intérêt de la chose, c'est que l'explication que vous allez donner là s'appliquerait en bonne partie aux autres possibilités d'effets domino ailleurs. Et on comprend que c'est une préoccupation des gens.

Donc essayez de nous faire ça, disons, que ce soit clair.

875 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Oui. En fait, vous avez raison, madame la Présidente. Je pourrais répondre seulement à la question de Servitank, mais ensuite, une personne va me poser une autre question sur une autre industrie à proximité, alors je préférerais faire une présentation de l'ensemble pour donner une réponse complète. Mais je vais faire le plus rapidement.

880 Alors les risques et les effets domino, moi, juste rappeler tout d'abord que dans l'usine, il n'y a pas beaucoup de matières dangereuses comme telles. Il y a le gaz naturel qui est livré par le pipeline qui est souterrain de Gaz Métro et il n'y a pas d'entreposage comme tel.

885 L'entreposage principal, c'est le gaz naturel liquéfié, un réservoir, cinquante mille mètres cubes (50 000 m<sup>3</sup>) à intégrité totale, donc deux (2) réservoirs un dans l'autre.

890 Et ensuite, principale autre matière première, un mixte de réfrigérants qui seraient un mélange d'éthylène, propane, butane, pentane et azote entreposés en petites quantités quarante (40 m<sup>3</sup>) à cinquante mètres cubes (50 m<sup>3</sup>) au maximum chacun.

895 Au niveau de l'entreposage, ce que je voulais vous spécifier, quand on parle de petites quantités, c'est si on fait une comparaison au projet de Rabaska et Canaport ici, les quantités entreposées sont de six (6) fois – seraient six (6) fois plus élevées à Rabaska si le projet avait vu le jour, et le projet de Canaport qui a été construit et qui est maintenant en opération, c'est huit (8) fois plus élevé en termes de capacité d'entreposage.

900 Les propriétés du GNL! Tout d'abord, le GNL comme tel, il n'explose pas. Ce sont seulement les vapeurs qui peuvent être formées, alors c'est pas le gaz naturel liquéfié, c'est le gaz naturel, en formant des vapeurs, pourrait être dans une plage d'inflammabilité qui, elle, pourrait, suite à une ignition, créer une explosion. On parle de cinq (5 %) à quinze pour cent (15 %).

905 Ensuite, les vapeurs sont plus froides, les vapeurs de GNL sont froides, elles sont plus lourdes que l'air et, de façon générale, le risque le plus important va être une brûlure cryogénique, donc une brûlure par le froid, un peu comme l'azote liquide. Donc c'est un danger au niveau de la santé et sécurité pour les employés, c'est le danger le plus important.

910 Et d'un point de vue environnement, le GNL, il est moins dommageable que le pétrole ou les hydrocarbures, parce qu'il va s'évaporer rapidement et sans laisser de résidus.

Éléments sensibles à proximité de l'usine, il y a les industries voisines. Les résidences sont relativement loin, en fait les noyaux de population sont à plus de cinq kilomètres (5 km), les résidences les plus près à un point deux kilomètre (1,2 km).

915

Ici, je vais juste illustrer les deux (2) principaux scénarios, revenir sur le scénario normalisé. Le pire cas qui était évalué, c'était au niveau du réservoir d'entreposage de GNL. C'est la perte du toit.

920

Donc le toit de béton a disparu, on a un incendie de la nappe, il y a un déversement, puis il y a un incendie au niveau de la nappe, ça va créer des radiations thermiques qui vont aller jusqu'à deux cent trente-sept mètres (237 m), mais pour des effets importants plus à cent cinquante et un mètres (151 m), donc relativement au pourtour de l'installation. C'est un scénario qui est prescrit par le Code CSA.

925

Le scénario le plus, j'allais dire le plus intéressant, en fait celui qui nous préoccupe le plus, celui qu'on s'est attardé un petit peu plus, c'est celui du pipeline, parce que le pipeline va sur la jetée et, comme madame l'a mentionné, on a des réservoirs qui sont à l'intérieur de cette zone-là.

930

Alors ce scénario, ça concerne les conduites de GNL, parce que l'usine est ici et on a les conduites de GNL qui vont jusqu'à la jetée. Les conduites, tout d'abord dire qu'elles sont soudées sur toute leur longueur, il n'y a pas de joints. Donc c'est un seul morceau. Elles sont à double paroi; donc c'est deux (2) conduites indépendantes, c'est-à-dire que c'est deux (2) conduites une dans l'autre, et elles seront protégées des chocs physiques.

935

Le scénario qui est imaginé, c'est la rupture complète du pipeline. OK, donc peu importe le scénario d'accident ou la cause, on imagine qu'il y a une rupture complète du pipeline et tout le contenu est déversé en dix (10) minutes.

940

Maintenant, qu'est-ce qu'un effet domino? Un effet domino, on doit se poser la question de part et d'autre. Donc quel serait un accident qui surviendrait à l'installation de liquéfaction qui pourrait causer un autre accident à une installation voisine, et vice versa. Est-ce qu'un accident chez une installation voisine pourrait créer un accident chez Stolt LNGaz?

945

Donc ça, c'est la définition d'un effet domino et c'est ce qu'on va regarder. Les effets domino, il y a des seuils, des valeurs minimales qui sont données; dans l'étude d'impact, on les a mentionnées. Il y en a deux (2) principales à retenir.

950

Un accident domino pourrait être causé par un incendie ou une explosion qui pourrait survenir à l'usine de liquéfaction et là, on parle de seuils de huit kilowatts par mètre carré (8 kW/m<sup>2</sup>) pour une intensité de radiation thermique, donc la chaleur qui est reçue par la radiation thermique, par l'incendie, et une surpression de vingt kilopascals (20 kPa).

955 Ces seuils-là, c'est des seuils minimums à partir desquels il faut commencer à se poser des questions. Ça veut pas dire que c'est le seuil auquel il y aura un effet domino. Lorsqu'on fait des analyses de risques, on a toujours des facteurs de sécurité qui sont imbriqués dans les calculs, donc des marges de sécurité pour s'assurer d'être sur le côté sécuritaire, donc d'avoir des hypothèses conservatrices de pires cas. Et lorsqu'on arrive à ces seuils, on doit se pencher un petit peu plus à la situation.

960 Donc un incendie, une explosion pourraient possiblement créer des effets domino. Et une autre situation, un effet domino pourrait être causé par une explosion hors site, hors des installations de SLNGaz seulement dans les conditions suivantes! Il y aurait un déversement de GNL ou de matière inflammable, il y aurait création de vapeur, le nuage de vapeur se déplacerait vers l'installation voisine, demeurerait à l'intérieur des limites d'inflammabilité, il y aurait une source d'ignition et en plus, on serait dans un endroit confiné ou une zone congestionnée. À ce moment-là, il pourrait y avoir une explosion.

970 Alors c'est les scénarios que nous avons regardés. Ce que j'illustre ici, ce sont les différentes zones d'effets domino potentiels qui sont identifiées, et il y en a quelques-unes. On a ici les silos d'ABI, on a ici les réservoirs d'hexane de chez TRT-ETGO, il y a la voie ferrée autour des installations de Servitank qu'on a mentionné tantôt, le pipeline, en fait on aurait pu mettre toute la ligne jaune ici. Il y a déjà trois (3) lignes, trois (3) conduites qui sont existantes sur le râtelier, les mêmes produits qui sont entreposés ici, donc la paraffine, l'ABL et également de l'huile végétale.

975 Alors il y a des effets domino potentiels ici et ici. Alors on va s'attarder à chacun dans les présentations suivantes!

980 Au niveau de ABI et TRT-ETGO, pour les silos d'ABI, il s'agit de matières inertes qui sont entreposées. C'est de l'alumine et du coke qui peuvent être entreposés dans ces réservoirs, c'est des matières inertes. Alors s'il y avait une surpression, s'il y avait des dommages qui étaient causés aux silos, il y aurait simplement des dommages à l'infrastructure, et l'effet domino arrêterait là. Alors, il y aurait une conséquence, mais seulement à l'installation de ABI.

985 Ensuite, on a regardé pour les réservoirs d'hexane de TRT-ETGO, donc qui sont du côté est de l'installation de liquéfaction, et on pourrait avoir un accident dans la situation suivante! Encore une fois, on aurait une fuite ou un déversement de GNL ou de réfrigérant, on aurait création de vapeur, un nuage de vapeur inflammable; le nuage se déplacerait, conserverait sa concentration, donc on considère un vent faible, se retrouverait dans un endroit congestionné ou confiné. On a considéré que les réservoirs, comme il y en avait quatre (4), pourraient être considérés comme un endroit congestionné ou confiné.

990

Et à ce moment-là, s'il y a une ignition qui se produit au moment où le nuage est rendu près des réservoirs, il pourrait y avoir une déflagration.

995 La déflagration pourrait endommager les réservoirs et il pourrait y avoir une fuite et s'ensuivre un incendie impliquant l'hexane. Les installations de TRT-ETGO sont protégées par des moniteurs fixes incendie et de plus, ce scénario-là est déjà prévu dans leur plan de mesures d'urgence et on a la capacité, on a déjà prévu ce scénario dans le plan de mesures d'urgence. Voilà pour TRT-ETGO. Donc un incendie aux réservoirs d'hexane serait pas de nature à générer un autre effet domino à l'extérieur, à d'autres installations de TRT-ETGO ou à d'autres installations du parc.

1000

Maintenant, au niveau du CN, on a des matières premières qui sont acheminées et des produits finis qui sont sortis du parc industriel sur une base régulière, donc c'est desservi par la voie ferrée du CN.

1005

Les wagons qui arrivent à cet endroit-là sont les wagons principalement qui vont desservir les industries de Servitank, de TRT-ETGO et TPQ, Terminaux Portuaires du Québec.

1010

Donc ces matières peuvent se retrouver sur la voie en transit lorsqu'ils vont livrer ou lorsqu'ils vont chercher les matières. Et le meilleur facteur de protection pour un déraillement, c'est de limiter la vitesse et de s'assurer d'un terrain plat, les deux (2) choses qu'on a dans le parc industriel à Bécancour.

1015

Le CN a été sensibilisé à la question, il y a eu des discussions avec eux, et il y en aura d'autres, notamment pour finaliser le plan de mesures d'urgence avec eux.

1020

Maintenant, pour revenir à la question précise concernant les effets domino avec les réservoirs de Servitank! J'ai remis ici, vous m'excusez, le dessin est peut-être pas très clair, mais je voulais illustrer la présence des trois (3) matières. Ici, pour remettre en contexte, c'est le pipeline de GNL. Donc le fleuve Saint-Laurent est ici, puis la jetée se poursuit de ce côté-là. Ça, ce sont les réservoirs en question.

Le nitrate d'ammonium aqueux, paraffine et ABL et huile végétale, et on a le pipeline.

1025

Les distances approximatives, on parle de cent soixante mètres (160 m) pour le nitrate; ici, paraffine et ABL, quatre-vingt-dix (90 m) et ici, huile végétale – quatre-vingt-quinze (95 m) et soixante-quinze (75 m), pardon. Quatre-vingt-quinze (95 m) et soixante-quinze (75 m), distances entre les réservoirs et le pipeline.

1030 Maintenant, comme je vous ai mentionné tantôt, les seuils qu'on a utilisés dans l'étude d'impact, c'est des seuils auxquels on commence à se poser des questions. Ensuite, quand on voit qu'il y a un effet domino potentiel, on cherche un petit peu plus quels sont les équipements en présence, et on évalue plus en détail. C'est ce qu'on a fait.

1035 Dans la littérature, il existe des seuils qui ont été définis pour la propagation probable d'un incendie à des équipements pétroliers. On trouvait ça particulièrement pertinent au cas de Servitank où c'est des produits pétroliers qui sont entreposés.

1040 Alors ces seuils sont donnés par l'INERIS qui est l'Institut national de l'environnement industriel et des risques qui a publié plusieurs directives et publications en matière de gestion des risques industriels.

1045 Ici, les trois (3) seuils à retenir, trente-six ( $36 \text{ kW/m}^2$ ), douze ( $12 \text{ kW/m}^2$ ) et huit ( $8 \text{ kW/m}^2$ ), toujours des seuils d'intensité de radiation thermique, des flux thermiques, et l'INERIS, suite à des données qu'ils ont cumulées d'expériences, pour l'entrepôt de pétrole, propagation probable à partir de trente-six kilowatts par mètre carré ( $36 \text{ kW/m}^2$ ), même si on a un refroidissement.

1050 Ensuite, un autre seuil d'effet domino, ce serait à partir de douze ( $12 \text{ kW/m}^2$ ), propagation improbable lorsque c'est refroidi avec de l'eau par exemple, ou un autre moyen.

1055 Et à partir de huit kilowatts par mètre carré ( $8 \text{ kW/m}^2$ ), la propagation d'un incendie est improbable, même sans mesures de protection. Puis moi, je vous rappelle que le seuil de huit ( $8 \text{ kW/m}^2$ ), c'est celui qu'on a utilisé pour se dire, on avait peut-être des effets domino potentiels.

1060 Donc ça met ça en perspective. Alors ces seuils-là, on les a utilisés pour les comparer à quelle était l'intensité, la radiation à laquelle étaient soumis les réservoirs, et on va évaluer si on est soumis à ces seuils-là au niveau des réservoirs.

1065 Bon ici, rapidement, pour pas passer beaucoup de temps là-dessus, ce que je voulais vous exprimer, c'est lorsqu'on modélise la fuite, le débit de la fuite, il est très important au début, mais rapidement, en moins de trente (30) secondes, la fuite baisse de moitié, parce que le pipeline, il se dépressurise. Alors rapidement, on n'a plus de débit dans la conduite. Et on assume que ça dure dix (10) minutes de temps, la fuite, tout de même.

1065 Ici, je vais vous présenter deux (2) scénarios d'accidents qui peuvent survenir au niveau du pipeline. Alors, encore le même scénario que j'ai présenté tantôt! On a notre pipeline, il y a une rupture complète, le contenu se déverse en dix (10) minutes et, cette fois-ci, on a un feu torche. Ce que ça veut dire, c'est qu'on suppose qu'il y a une ignition à la source au déversement et là, ça crée un incendie au niveau du pipeline.

1070 L'incendie va générer des radiations thermiques, et ce qu'on a mis ici dans le graphique, c'est le temps de l'événement et ici, l'intensité de radiation.

1075 Les trois (3) lignes, rouge, jaune et verte sont mes trois (3) seuils, le trente-six ( $36 \text{ kW/m}^2$ ), le douze ( $12 \text{ kW/m}^2$ ) et le huit ( $8 \text{ kW/m}^2$ ). Et j'ai mis trois (3) réservoirs. Le premier ici en bas, en bleu pâle, c'est le réservoir de nitrate d'ammonium. Il est soumis à un feu de moins de cinq kilowatts par mètre carré ( $5 \text{ kW/m}^2$ ) au début de l'exposition. Alors on est vraiment sous le seuil préoccupant, il n'y a pas de problème pour le nitrate d'ammonium. Il est beaucoup trop loin, en fait il est à cent quarante mètres (140 m), cent soixante mètres (160 m) du pipeline.

1080 Et dans la conception de Servitank, ils avaient bien pensé à éloigner les réservoirs les uns des autres pour justement considérer les effets domino dans leur conception.

1085 Si on regarde maintenant les deux (2) autres réservoirs, ici, c'est la paraffine et l'huile végétale, on voit qu'en moins de quinze (15) et trente (30) secondes, on est sous les seuils d'effets probables de propagation. Donc à trente (30) secondes, il n'y a pas de problématique au niveau de propagation d'un incendie, donc d'un effet domino.

1090 Il y a un autre scénario qu'il fallait regarder. On peut avoir encore un déversement au niveau du pipeline, le même scénario que tantôt, mais cette fois-ci, plutôt que d'avoir une ignition immédiate au niveau de la fuite, du déversement, le GNL est déversé sur le sol et forme une nappe de liquide, donc une flaque par terre et là, il y a évaporation et à cet endroit-là, il y aurait ignition parce qu'on pourrait se retrouver dans la limite d'inflammabilité.

1095 L'intensité de radiations soumises aux réservoirs par ce scénario-là va être plus importante pour les réservoirs parce que la nappe d'incendie est plus proche que l'incendie qui se produit, le feu torche qui est près du pipeline.

1100 Alors on a fait la même chose. J'ai remis encore les trois (3) seuils de radiations, le trente-six ( $36 \text{ kW/m}^2$ ), douze ( $12 \text{ kW/m}^2$ ) et huit ( $8 \text{ kW/m}^2$ ). On voit que pour le nitrate d'ammonium, rapidement, il n'y a pas de problème; et pour les deux (2) autres réservoirs, l'événement va durer trois (3) minutes à quatre minutes et demie ( $4 \frac{1}{2}$ ) avant d'être sous le seuil, de passer sous le seuil sans effets probables.

1105 Alors la prochaine question qu'on se pose : est-ce que la durée et l'intensité d'exposition vont générer un effet domino!

Est-ce que c'est suffisant pour causer une défaillance des réservoirs!

Pour le réservoir de nitrate d'ammonium, il est trop loin, ce n'est pas préoccupant.

1110 Par contre, bien en fait, par contre, il est plus loin, à cent soixante mètres (160 m), mais de plus, je voulais spécifier qu'il a deux (2) protections. Il est muni de protection moniteurs fixes d'incendie, mais en plus, on peut injecter de l'eau à l'intérieur du réservoir pour pouvoir refroidir le contenu en cas d'un événement externe qui serait causé à des installations voisines. Donc on a déjà prévu des mécanismes de sécurité.

1115 Alors il faut se poser des questions pour les deux (2) autres groupes de réservoirs. Alors c'est ce qu'on a fait un petit peu. On s'est dit, comment on peut évaluer si les réservoirs peuvent résister à cette intensité de radiations pendant trois (3) minutes à quatre minutes et demie (4 ½)!

1120 Alors il y a des corrélations qui ont été établies à partir d'expériences et d'accidents réels, donc des données qui ont été acquises, et on a fait des corrélations, c'est-à-dire une équation pour déterminer le temps de défaillance d'un équipement lorsqu'il est soumis à une radiation thermique, et c'était des équipements de type pétrolier avec lesquels était faite l'expérience.

1125 Alors on utilise ces équations en mettant les radiations thermiques qu'on a montrées tantôt pour évaluer à combien de temps on pouvait être soumis.

1130 Alors ici, je reprends l'exemple pour le réservoir d'huile végétale. On était soumis à un flux de soixante kilowatts par mètre carré (60 kW/m<sup>2</sup>) au début. Et là, dans la corrélation, on suppose que soixante kilowatts par mètre carré (60 kW/m<sup>2</sup>), c'est constant, alors que j'ai montré au début qu'on avait rapidement, en moins de trente (30) secondes, le débit était diminué de moitié et on va avoir l'intensité de radiations qui va diminuer également. Mais là, pour les besoins de l'équation encore, on suppose un flux constant de soixante kilowatts par mètre carré (60 kW/m<sup>2</sup>).

1135 Et on voit que le temps de défaillance, c'est estimé à environ trois point cinq (3,5) minutes, donc c'est le temps requis pour que le flux radiatif descende sous le huit kilowatts par mètre carré (8 kW/m<sup>2</sup>), donc qu'il n'y aurait pas de défaillance dans le réservoir d'huile végétale, parce que ça prend moins de trois point cinq (3,5) minutes.

1140 On fait la même chose avec l'autre réservoir, l'autre groupe qui est un petit peu plus loin. Le flux radiatif était à quarante kilowatts par mètre carré (40 kW/m<sup>2</sup>), et le temps de défaillance est estimé à quatre point cinq (4,5) minutes, et on voit que c'est le temps auquel on est sous le seuil de propagation probable. Alors il ne peut pas y avoir d'effets domino d'un incendie, que ce soit un feu de nappe ou un feu de torche, au niveau des réservoirs de Servitank.

1145 On n'a pas arrêté là, on s'est posé d'autres questions. On s'est dit, il pourrait y avoir encore un autre problème qui serait celui que j'ai mentionné au début, donc on a le pipeline, mais il n'y a pas d'ignition immédiate, il y a déversement au sol et là, tu as une formation d'un nuage de vapeur,



1150 et le nuage de vapeur migre vers les installations voisines et se dirigerait vers les réservoirs, le groupe de réservoirs, soit d'ABL ou soit d'huile végétale.

1155 On considère que ce serait un endroit confiné, congestionné, malgré l'espace qu'il y a entre les réservoirs et qu'il y aurait ignition. C'est un scénario relativement peu probable, considérant les vents qui sont assez forts, qui sont plus forts sur le fleuve Saint-Laurent, nous, on considère toujours qu'on est à temps calme.

1160 Mais si ça survenait, il pourrait y avoir une déflagration. Ce serait susceptible d'endommager la structure des réservoirs et là, il pourrait y avoir déversement à l'intérieur de la cuvette de rétention et peut-être un incendie au niveau soit des réservoirs d'huile végétale ou des réservoirs d'ABL et de paraffine. Et Servitank est équipée pour réagir à cet équipement-là, il y a des moniteurs fixes d'incendie, et c'est prévu dans leur plan de mesures d'urgence.

1165 Ce scénario-là pourrait pas causer d'autres effets domino, pourrait pas affecter, par exemple, le réservoir de nitrate d'ammonium qui a déjà été localisé plus loin, pour éviter justement cet effet domino là.

Donc là, il y aurait effet domino, mais seulement propagation possible d'un incendie suite à une surpression dans ce cas bien particulier.

1170 J'ai presque terminé! Mais là, on s'est posé la question à l'inverse : est-ce qu'un problème chez Servitank pourrait causer un problème chez SLNGaz, et les conclusions sont que non pour les incendies qui pourraient se produire aux réservoirs, les radiations sont beaucoup trop faibles, on est à six ( $6 \text{ kW/m}^2$ ) et huit kilowatts par mètre carré ( $8 \text{ kW/m}^2$ ) au niveau du pipeline.

1175 Je rappelle que le pipeline a ses deux (2) conduites, il y a une bonne couche d'isolation également externe, donc c'est pas susceptible de causer un événement domino.

1180 Il y aurait par contre l'explosion possible et non pas probable de réservoir de nitrate d'ammonium à Servitank qui serait leur pire scénario, serait susceptible de causer une surpression suffisante pour pouvoir provoquer la rupture du pipeline.

Et là, les conséquences de rupture du pipeline, bien, je les répète pas, parce qu'on vient de les expliquer tantôt. Donc il y aurait cet effet domino potentiel.

1185 Maintenant, il y a également les conduites existantes sur le quai. Donc là, j'ai fait Servitank, on est rendu aux trois (3) conduites qui sont sur la jetée et les conduites qui sont parallèles au pipeline de GNL.

1190 Pour les pipelines qui longent ces conduites-là, il pourrait y avoir un effet domino s'il y avait une explosion, une déflagration due au pipeline de GNL et vice versa. Par contre, à ce moment-là, l'effet domino s'arrêterait proche de la jetée, et puis il y aurait dommage à l'environnement par contre, en raison des produits qui sont contenus dans les conduites pour la paraffine et l'huile. On pourrait imaginer qu'une partie irait vers le fleuve et une partie resterait sur le quai. Ça, c'est un effet domino.

1195 Ensuite, au niveau de SLNGaz et TPQ, Terminaux Portuaires du Québec, il y a plusieurs matières qui sont entreposées et manutentionnées par TPQ, qui sont des matières dangereuses et non dangereuses, entreposées dans des conteneurs à proximité du pipeline.

1200 Les quantités entreposées et la nature des matières changent, peuvent changer d'une année à l'autre. Alors c'était beaucoup plus difficile de faire l'évaluation quantitative sur cet aspect-là.

1205 Comme il ne s'agit pas d'installations fixes, on a eu des discussions entre Stolt LNGaz, le parc industriel de Bécancour et TPQ pour pouvoir évaluer la possibilité de déplacer certaines matières plus loin, plus à l'écart, si on veut, du pipeline de GNL. Les discussions sont en cours avec le parc industriel.

1210 Au niveau de la centrale nucléaire, la question a été posée, alors nous aussi, on avait posé la question, il n'y a aucun effet domino potentiel, en raison principalement, comme l'a dit monsieur d'Hydro-Québec, les installations de la centrale sont beaucoup trop éloignées de Stolt LNGaz. Les conséquences sont limitées à environ deux cent cinquante mètres (250 m) des installations, que ce soit du quai au niveau de la jetée, du pipeline ou des installations de liquéfaction. C'est beaucoup trop loin de la centrale qui est à peu près à un point sept kilomètre (1,7 km) de la jetée et de l'usine.

1220 Bien, comme on le voit ici, j'ai simplement illustré les distances. La probabilité qu'un nuage de gaz naturel demeure à l'intérieur de sa limite, des limites d'inflammabilité, qui voyage sur un point sept kilomètre (1,7 km), c'est nul. Il y aurait dispersion du nuage de gaz, c'est certain. Sur un point sept kilomètre (1,7 km), il n'y aura pas d'effet domino.

Alors en conclusion, les effets domino! Aucun effet domino avec la population, et quelques-uns avec les industries qui sont voisines, mais des risques connus.

1225 Et puis il y aura encore des discussions au sein du CMMI pour poursuivre cette discussion avec les industries puis l'échange d'informations de part et d'autre.

Alors ça complète.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1230

Merci madame Lachapelle. C'était pas mal d'informations, mais enfin, je pense que c'est probablement des choses qui intéressaient plusieurs participants.

Merci madame Racine.

1235

---

**JOYCE RENAUD**

1240

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais maintenant à madame Joyce Renaud de se présenter.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

1245

Bonjour madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1250

Bonjour madame Renaud.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

1255

Je vais commencer par une question que je m'attendais pas à poser aujourd'hui mais qui est reliée au BAPE, je vous en prie.

Ce matin, je suis allée sur le site du BAPE pour voir pour l'audience d'aujourd'hui, la séance d'aujourd'hui et de demain, et ce que j'ai constaté, c'est que la seule chose qui était indiquée sur le site, c'était à compter du 9 février 2015 à dix-neuf heures (19 h) à cet endroit-ci.

1260

Puisque, je crois, que les trois (3) jours, quitte à modifier l'horaire, avaient déjà été établis, pourquoi est-ce qu'aujourd'hui, ça n'a pas été affiché, et demain, ce n'est pas affiché?

1265

Parce que la population, elle, qui est déjà difficile à mobiliser pour venir entendre et connaître un dossier à fond, n'a pas la donnée ici. Et je me demandais, parce que lors d'un BAPE précédent, pendant une période préélectorale, j'avais souligné le fait que mon souci, c'est que la population n'obtienne pas les informations pour le BAPE, qui sont déjà des réunions d'une très grande importance pour la population.

1270 Alors j'aimerais savoir si cette façon de faire va durer pendant ce BAPE-ci ou si on va mettre à jour le site régulièrement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1275 Madame Renaud, je vous remercie de votre question. Écoutez, on aimerait ça pouvoir annoncer à l'avance, bon, on débute, on va siéger le lundi soir, mardi après-midi, soir, mercredi. La difficulté, c'est que quand on débute, on ne le sait pas combien de temps ça va durer.

1280 Même des projets comme celui-ci, on peut imaginer qu'il va y avoir – mais les présences aux audiences, ça peut varier beaucoup. On était un très gros groupe hier soir, on a un groupe beaucoup plus modeste cet après-midi; ce soir, à nouveau, il peut y avoir plus de personnes. On peut pas présumer du nombre de personnes, du nombre de questions.

1285 Nous-mêmes évidemment, on a nos propres questions, mais on ne peut pas au total, on ne peut pas à l'avance dire qu'on aura tant de séances.

Donc quand on débute, on sait qu'il y en aura minimum une; on peut imaginer qu'il y en aura plusieurs.

1290 Dans le cas de cette audience, je ne crois pas qu'on n'ait jamais à l'avance confirmé qu'il y aurait deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) séances, je crois pas qu'on ait pu le faire, parce qu'on ne le savait pas.

1295 On sait quand on débute. Même nous, en revenant cet après-midi, hier soir on avait quand même suffisamment d'indications pour dire qu'on aurait certainement une séance cet après-midi et ce soir, mais même au moment où je vous parle, je peux pas vous confirmer qu'on se réunira demain. On va le dire en quittant ce soir.

1300 Donc je reconnais que c'est pas évident pour les gens qui veulent participer, que ce serait vraiment mieux si on pouvait à l'avance le préciser, mais le problème, c'est qu'on pourrait mentionner qu'il y aura une séance quand il n'y en aura pas. C'est vraiment variable, les présences aux audiences, c'est difficile pour nous de le prévoir.

1305 Mais je prends bonne note. Ce qui est sûr, c'est qu'au moment où j'ai annoncé hier qu'il y aurait séance aujourd'hui, cet après-midi et ce soir, ça, ça aurait pu être annoncé. Donc ça, on en prend bonne note, et on va s'assurer à l'avenir qu'à partir du moment où c'est annoncé en audience, que ce soit précisé sur le site. Ça, ça peut être fait certainement, et je vais m'assurer qu'on le fasse.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

1310

Oui d'accord. Quitte à éventuellement dire trois (3) journées de réservées pour le BAPE, trois (3) séances, et quitte à modification. Je veux dire, au moins l'information est là, les gens peuvent tout simplement modifier leur horaire.

1315

Mais devant l'inconnu, les gens ne peuvent pas s'informer ou se déplacer. Mais je vous remercie.

Alors ma deuxième question revient à la question que j'ai posée hier par rapport au prix du gaz.

1320

J'avais posé la question, si jamais le prix du gaz doublait, est-ce que ça pourrait être avantageux pour Stolt LNGaz! Alors moi, j'ai un scientifique qui m'a apporté quelques données de plus. Alors ma question va être posée autrement.

1325

Si jamais le prix du gaz remonte à sept dollars (7 \$) le millier de pied cube, ça va probablement arriver, et que le prix du baril de pétrole, lui, se maintient à soixante dollars (60 \$) le baril, et que le charbon, lui, demeure au même prix, est-ce que les opérations de Stolt demeurent toujours rentables?

1330

Et si oui, comment est-ce qu'ils font pour calculer ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie madame Renaud. Monsieur Brosseau.

1335

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1340

Merci madame la Présidente. Le marché du gaz naturel, comme le marché des autres hydrocarbures, c'est un marché qui est cyclique. Alors on peut pas baser une décision d'investissement sur une fenêtre soit très haussière ou très baissière; on base notre décision sur un cycle, le cycle de vie présumé de l'usine de trente (30) ans ou cinquante (50) ans. Et l'histoire raconte que le cycle de vie a été haussier avec des hauts et des bas bien sûr, mais haussier sur une longue période.

1345

Puis la littérature dit la même chose pour les prochaines années. Par exemple, dans les documents produits en prévision de la nouvelle stratégie énergétique du gouvernement du Québec, dans le document «Tendances mondiales et continentales», on dit à la page 43 qu'on

1350 prévoit, l'Agence internationale d'énergie prévoit le prix du baril de pétrole à cent soixante-trois dollars (163 \$).

Alors probablement que le prix du gaz aura monté aussi. Un monte, l'autre, habituellement c'est un peu le cycle des prix.

1355 Alors c'est là-dessus qu'on base notre décision d'investissement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie monsieur Brosseau. Merci madame Renaud.

1360

---

**MATHIEU GAGNON**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1365

Il est déjà quinze heures (15 h), j'aurais deux (2) autres personnes que je n'ai pas eu l'occasion de passer et qui s'étaient déjà inscrites, j'appellerais donc monsieur Mathieu Gagnon.

**PAR M. MATHIEU GAGNON :**

1370

Bonjour madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1375

Bonjour monsieur Gagnon.

**PAR M. MATHIEU GAGNON :**

1380

Bonjour monsieur le Commissaire, bonjour. Je suis ici, je porte deux (2) chapeaux, je suis ici en tant que résident de Bécancour et fier résident de Bécancour qui habite à dix kilomètres (10 km) du secteur industriel, et aussi en tant que représentant d'une entreprise qui offre des services en entretien et construction industriels.

1385

La première question que j'ai pour la direction et les gens de Stolt, c'est évidemment une préoccupation économique. Les intervenants ici sont préoccupés et s'attendent à jouer un rôle stratégique et important dans la construction et dans l'entretien de ces installations.

Hier, ça a été bien senti lors des réponses à ce sujet d'une volonté sincère d'impliquer les entrepreneurs et les entreprises de services locales.

1390

La question que j'ai pour le groupe de Stolt, c'est que la construction est basée sur deux (2) phases, donc deux (2) unités de liquéfaction de mille quatre cents tonnes (1400 tm) par jour, si je ne m'abuse, j'aurais aimé savoir quel est l'échéancier ou la perspective au niveau des phases de construction de l'usine.

1395

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Gagnon. Monsieur Brosseau.

1400

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, actuellement le projet, effectivement, on fait une demande pour un million de tonnes (1 M t), le projet actuel est de construire cinq cent mille tonnes (500 000 t) et de construire la deuxième unité le plus rapidement possible, mais bien sûr, ça suivra la courbe du marché et de la demande qu'on espère le plus rapidement possible.

1405

Mais c'est difficile pour moi aujourd'hui de dire dans deux (2) ans ou dans cinq (5) ans ou dans huit (8) ans.

1410

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais peut-être juste pour compléter la question de monsieur Gagnon! Donc vous commencez par le cinq cent mille tonnes (500 000 t), vous aviez quand même mentionné un échéancier qui menait jusqu'au début de 2018.

1415

Et on a aussi un budget sur la table de quatre cent quatre-vingt-huit millions (488 M\$), si je ne me trompe pas. Le quatre cent quatre-vingt-huit millions (488 M\$), est-ce que c'est pour le cinq cent mille tonnes (500 000 t) ou si c'est pour le un million (1 M t)?

1420

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

C'est pour le cinq cent mille tonnes (500 000 t).

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1425

C'est pour le cinq cent mille (500 000 t), le quatre cent quatre-vingt-huit millions (488 M\$), c'est pour le cinq cent mille (500 000 t)?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1430 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1435 OK. Ça, je vous avoue que c'était pas tout à fait clair.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Effectivement, si on construisait une autre unité de liquéfaction...

1440 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est un autre quatre cent quatre-vingt-huit millions (488 M\$)?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1445 Bien, ce serait un peu différent, parce que là, il y a déjà des installations qui seraient là, le réservoir, la ligne cryogénique.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1450 Oui, on s'entend. Parce que là, il n'y aurait pas de deuxième réservoir à ce moment-là.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1455 Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1460 Et ce serait un nouveau projet à évaluer bien entendu, j'imagine, ce serait d'une ampleur suffisante?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1465 En fait, Lina, veux-tu ajouter là-dessus?



**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

1470 L'évaluation du projet va nécessiter une demande de certificat d'autorisation. Par contre, ce serait pas assujéti à nouveau à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Mais vous pouvez vérifier avec le ministère de l'Environnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1475 J'aimerais effectivement, monsieur Michon, que vous me donniez une confirmation, un complément là-dessus!

**PAR M. PIERRE MICHON :**

1480 Actuellement, le projet, on considère qu'il y a deux (2) unités de liquéfaction, donc c'est l'autorisation – la décision du gouvernement va porter sur les deux (2) unités de liquéfaction, même si c'est réalisé en deux (2) phases. Les deux (2) phases pourraient effectivement nécessiter des certificats d'autorisation différents en vertu de l'article 22.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1485 Je comprends. Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1490 Monsieur Brosseau, si on comprend bien, en fait, l'étude d'impact, donc les impacts qu'on a imaginés jusqu'à maintenant qui sont dans l'étude considèrent un projet d'un million de tonnes (1 M t) annuellement sauf qu'il est en deux (2) phases. Par contre, les retombées économiques dans l'étude d'impact concernent seulement qu'une (1) phase de cinq cent (500 000 t)?

1495 Parce que je comprends que si ce quatre cent quatre-vingt-huit millions (488 M\$) est pour la première phase, donc tout ce qui est économique concerne cette première phase.

1500 Le vingt-cinq (25) mois de travaux concerne la première phase et qu'il y aura, suite au décret, des demandes de CA, article 22 ou autres, selon le type de travaux qui va être à faire sur le terrain?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1505 Madame Lachapelle va compléter cette réponse.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

1510 Oui monsieur Dériger, vous avez raison. L'étude d'impact, dans tous les cas, a été évaluée avec un million de tonnes (1 M t) pour pouvoir, comme je l'ai mentionné dans la présentation, évaluer un pire cas. Et dans le pire cas pour les impacts économiques, c'était de les sous-estimer, c'est-à-dire en mettant seulement une unité de liquéfaction.

1515 C'est l'approche qui a été faite. Mais je suis d'accord avec vous qu'on aurait pu être plus précis à cet effet-là dans l'étude. C'est pas mentionné comme tel à la section des impacts économiques, mais c'est l'approche qui a été prise.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1520 Ça m'amène aussi à une autre question complémentaire. C'est qu'aussi on voit dans le plan du site qu'il y a une possibilité d'une expansion, si on veut. On parle d'un projet futur projeté d'installation de liquéfaction, est-ce que ça, ce serait une troisième phase à ce moment-là?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1525 Effectivement, ce serait une troisième phase et là, il faudrait voir à quels règlements et lois ça s'appliquerait.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1530 Donc cette troisième phase, s'il y avait troisième phase, c'est pas dans le décret qu'actuellement on parle?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1535 Absolument pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1540 Pour revenir à la préoccupation de monsieur Gagnon et à la question des impacts, des retombées économiques dans la région et ailleurs, donc si je comprends bien, le nombre d'emplois qui est mentionné de trente (30) emplois dans la région, c'est pour cinq cent mille (500 000 t)?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

1545 C'est effectivement pour une unité de liquéfaction.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1550 Et avec l'échéancier, bon. Donc s'il y avait une deuxième unité, on parle, bon, c'est probablement pas nécessairement le double des emplois, je comprends que c'est pas linéaire, mais un certain nombre d'emplois additionnels et des retombées et des activités de construction additionnelles.

**PAR M. RICHARD BROUSSEAU :**

1555 Effectivement, des retombées de construction, des emplois supplémentaires et évidemment, des dépenses d'entretien, achat de sécurité, quincaillerie et tout ce qui va avec les opérations de ce genre d'entreprise là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1560 OK. Monsieur Gagnon, auriez-vous une deuxième question?

**PAR M. MATHIEU GAGNON :**

1565 Oui. En lien peut-être avec le développement ou la réponse qu'on a obtenue, il y a toujours un équilibre fragile entre les perspectives économiques et les enjeux environnementaux, je me demandais pourquoi, lors de la présentation d'hier soir, on parlait d'un gain ou d'une économie nette d'émissions de six cent mille tonnes (600 000 t) de CO<sub>2</sub>, équivalence annuelle, c'est bien ça le terme, vous me corrigerez si je fais erreur, pourquoi on le présente de façon conservatrice sur la base qu'il y aurait seulement cinquante pour cent (50 %) des ventes au Québec?

1570 Est-ce que c'est en lien avec une deuxième unité de liquéfaction ou une exportation éventuelle, mais qui ultimement vont résulter en des gains environnementaux?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1575 Monsieur Brosseau ou madame Lachapelle.

**PAR M. RICHARD BROUSSEAU :**

1580 Madame Lachapelle va répondre, madame la Présidente.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

1585 On s'est posé la question comment évaluer les émissions de gaz à effet de serre ou en fait, les gains possibles d'émissions de gaz à effet de serre par le remplacement d'un carburant. Puis on s'est dit que de prendre l'hypothèse que cent pour cent (100 %) de la production de Stolt LNGaz qui serait utilisée au marché québécois, c'était un petit peu optimiste comme scénario.

1590 Et comme on prend une approche toujours conservatrice de pire cas dans l'évaluation des impacts, toujours s'assurer de surestimer les impacts, on s'est dit qu'un scénario plus probable, plus plausible serait la moitié de la production consommée au Québec.

1595 C'est un choix lors de l'évaluation de l'impact. On aurait pu mettre – et on a validé que cinquante pour cent (50 %) de la production pouvait effectivement être consommée au Québec. Donc on a les chiffres, on les a mis au tableau, il faudrait que je retrouve la référence, mais c'est au chapitre 2.

1600 Donc c'était un scénario qui était probable dans un laps de temps, dans un horizon relativement court du projet si les deux (2) unités de liquéfaction étaient construites.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1605 Donc juste pour les questions de dimensions du projet, dans ce cas-là, encore une fois, pour l'évaluation des gaz à effet de serre ou des réductions d'émissions, ça par contre, ça a été fait, bon, il y a l'hypothèse de cinquante pour cent (50 %), mais au départ, ça a été fait sur la base du un million (1 M t), parfait, merci.

1610 Merci monsieur Gagnon.

**PAR M. MATHIEU GAGNON :**

Merci.

1615

\_\_\_\_\_  
**GUY ROCHEFORT**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1620

Donc j'inviterais, avant que nous passions à la pause, j'inviterais monsieur Guy Rochefort.

Bonjour monsieur Rochefort.

1625 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

1630 Bonjour. Ma première demande, ce serait pour obtenir une copie, si c'est pas déjà dans les pièces justificatives, j'ai été informé seulement il y a quelques jours de l'existence du BAPE, alors je n'ai pas eu le temps de fouiller de façon détaillée dans les centaines et les centaines de pages de documents qui ont été soumis, je sais pas s'il y a une copie de la fiche signalétique du SIMDUT concernant le gaz naturel liquéfié.

1635 Si c'est pas présent, je formule la demande que ce soit inclus dans les documents et que ce soit présenté, pour que ce soit de l'information factuelle et objective qui soit disponible.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1640 Merci monsieur Rochefort. Monsieur Brosseau, vous êtes en mesure, je crois que madame Lachapelle est en train de la retrouver?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame Lachapelle va répondre.

1645 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

1650 Alors pour répondre à la question de monsieur Rochefort, l'information se trouve – et là, je comprends qu'effectivement, c'est difficile à aller chercher l'information sur Internet – c'est dans l'étude d'impact, c'est dans le volume Annexes, c'est l'annexe H-1 et c'est la huitième fiche.

Donc toutes les matières dangereuses, les fiches signalétiques sont là, et c'est la huitième dans l'annexe H-1.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1655 Et l'étude d'impact, c'est ce qu'on appelle dans notre jargon, vous la trouvez sous le PR3.2. 3.1, c'est l'étude d'impact, 3.2, c'est le document des annexes dans lequel vous allez retrouver l'annexe en question.

1660 Pas d'autres questions pour le moment?

**PAR M. GUY ROCHEFORT :**

1665 L'autre question concerne ce que vous avez mentionné, ce que madame Lachapelle a  
mentionné dans sa présentation au niveau des scénarios normalisés, et puis on retrouve  
effectivement un certain nombre de références dans les documents d'information.

1670 Je voudrais savoir, avoir l'information sur quels ont été les scénarios qui ont été abordés  
mais non retenus et sur la base de quels critères?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brosseau.

1675 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, madame Lachapelle va répondre à cette question.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

1680 Alors à la question quels sont les scénarios qui ont été considérés pour les scénarios de  
pires cas, en fait on considère toutes les situations. Et les deux (2) scénarios normalisés, donc le  
volume le plus grand et également celui qui génère la plus grande conséquence ont été retenus.

1685 Et au niveau des scénarios alternatifs, ils ont tous été inclus. On les a tous évalués, mais on  
a présenté ceux qui donnaient les plus grandes conséquences. Parce que sinon, on pourrait  
présenter plusieurs pages de scénarios, on retient toujours pour fins de présentation de l'évaluation  
les scénarios alternatifs qui donnent les plus grandes conséquences, donc les pires  
conséquences.

1690 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

1695 Donc il n'y a aucun scénario que vous n'avez pas évalué sans avoir suffisamment  
d'informations pour savoir que c'était un scénario qui aurait moins d'impacts que ceux qui étaient  
déjà évalués, si je comprends bien?

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

1700 C'est correct, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Rochefort.

1705

On va prendre une petite pause de quinze (15) minutes et on reprend à compter de trois heures trente (3 h 30).

1710

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

1715

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1720

Avant de passer à la prochaine personne, au prochain participant, j'aimerais prendre le temps de poser une couple de questions à madame Gagnon qui est de la Direction marché du carbone, réglementation et orientation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de changements climatiques, au ministère du même nom bien sûr.

1725

Madame Gagnon – en fait, je m'excuse monsieur Michon, j'aurais dû passer par vous, ma question va s'adresser à madame Gagnon, si vous voulez vous avancer!

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1730

Bonjour.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1735

Bonjour. J'aurais une petite question concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, le fameux SPEDE, je ne suis pas tout à fait sûre comment on le prononce!

1740

Dans le cas du projet qui nous intéresse ici, pourriez-vous nous préciser quel va être le statut, comment est-ce que l'usine va être considérée? Est-ce que l'usine va devoir acquérir cent pour cent (100 %) des droits d'émission de gaz à effet de serre ou est-ce qu'elle est considérée comme certaines entreprises manufacturières et est-ce qu'elle va obtenir des crédits?

Pourriez-vous nous dire de quelle façon elle va être considérée?

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1745

Les activités de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel sont visées par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

1750

Alors effectivement, elles devront couvrir leurs émissions, sauf qu'elles ne sont pas admissibles à l'allocation gratuite.



**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et ça, c'est vrai aussi pour la partie disons liquéfaction, la partie qui est vraiment...

1755

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

Tout est associé à la notion de distribution de gaz naturel. Alors c'est pour ça que dans le fond, l'usine aura à déclarer ses émissions de gaz à effet de serre, en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants; si elle dépasse un certain seuil, soit vingt-cinq mille tonnes (25 000 t), elle sera visée comme établissement de distribution. Elle aura à couvrir les émissions associées à tout ce qui est transport et distribution. Ça, c'est une étape pour l'entreprise comme telle.

1760

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais les émissions associées au procédé.

1765

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

Bien, le procédé, toutes les activités de distribution, toutes les fuites, le transport, les conduites, toutes ces choses-là, la liquéfaction aussi.

1770

Ça fait partie d'activités qui sont décrites dans le Règlement sur la déclaration obligatoire; on peut parler du protocole QC.29 qui est un protocole de quantification, si on peut dire, qui inclut dès le départ ces activités-là comme faisant partie de celles qui doivent être déclarées.

1775

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK. Même la liquéfaction est considérée dans ce contexte-là comme étant de la distribution, d'accord.

1780

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

Liquéfaction, tout ce qui est transport par bateau ou par camion ou quoi que ce soit, c'est visé.

1785

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc elle devra acquérir, l'entreprise, cent pour cent (100 %) de ses droits?

1790

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1795 Cent pour cent (100 %) de ses droits. Si elle dépasse un certain seuil, par contre. Parce qu'on parle, pour être visé – écoutez, distribution, c'est vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) d'équivalent CO<sub>2</sub> par année.

Alors c'est le seuil d'assujettissement.

1800 Il y aura aussi le gaz naturel, lui, qui est distribué, alors là, ce sera, à ce moment-là, à celui qui le distribue comme tel de le viser, puisque les distributeurs sont visés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1805 Merci. J'aurais une autre question plus générale. Enfin, je sais pas exactement comment vous allez pouvoir répondre à ma question!

1810 Pour votre ministère, et plus particulièrement pour l'équipe dont vous faites partie, pour l'équipe de la Direction marché du carbone, l'équipe en matière de changements climatiques, de quelle façon, comment est-ce qu'un projet de liquéfaction de gaz naturel qui a pour objectif disons premier de permettre de desservir certaines régions du Québec non desservies par le gaz naturel, comment est-ce que votre direction voit un projet de cette nature-là?

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1815 Comment c'est perçu.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1820 Oui.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1825 OK. L'objectif du ministère est toujours de réduire les émissions de gaz à effet de serre, puisqu'on a une cible de réduction en 2020 qui est de vingt pour cent (20 %) sur 1990. Alors toute activité qui permet de réduire les émissions est, pour nous, une façon d'atteindre notre objectif.

1830 Alors le remplacement par d'autres combustibles qui serait, dans ce cas-là, du gaz naturel, peut être le bienvenu dans certaines situations.

Mais c'est sûr que ça peut être aussi une étape vers d'autres types de combustibles éventuellement qui seront encore moins émetteurs que le gaz naturel. Je pense que le gaz naturel peut constituer une étape transitoire vers des émissions réduites le plus possible.

1835 On parle toujours d'efficacité énergétique, on parle toujours d'optimisation. Mais ça peut apporter une énergie alternative dans des endroits où il n'y a pas d'autres sources d'énergie disponibles.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1840

Merci. Monsieur Dériger.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1845

Il y a juste une précision que je veux apporter! C'est que dans le fond, on parle du marché du carbone qui vise l'émetteur au-delà de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t), mais n'empêche que s'il était en dessous du seuil, le fait d'utiliser par exemple du gaz naturel pour les activités de chauffe ou d'autres types d'activités, ce serait visé indirectement via le gaz naturel comme tel, le coût carbone qui est ajouté au gaz naturel.

1850

Donc il y a comme deux (2) façons d'être visé par le système.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1855

Oui, comme utilisateur...

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1860

Comme utilisateur ou comme émetteur comme tel.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1865

Oui. Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1870

Juste une précision! Tantôt, vous parliez du vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) comme étant le seuil pour assujettir une entreprise, dans notre cas à nous, on parle, je pense, de trente et un mille (31 000 t), si je me trompe pas, équivalent CO<sub>2</sub>.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

Oui.

1875 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Pour ce qui est du transport par bateau par exemple, bon, ce qu'on comprend, c'est que c'est pas dans les chiffres qu'on a actuellement, comment vous considérez un projet? Est-ce que c'est l'usine, le site lui-même ou toutes les activités qui sont connexes à ce projet-là?

1880 **PAR Mme DIANE GAGNON :**

Oui, je comprends votre question. Pour la distribution du gaz naturel, on vise l'ensemble des activités faites par une entreprise. Alors si on prend un réseau de distribution, c'est l'ensemble du réseau, incluant toutes les activités de transport, de liquéfaction, etc.

1885  
Alors pour Stolt, ce qui veut dire que ce serait l'usine, ses conduites, tout son transport, tout l'équipement aussi de regazéification à la suite; ce serait vraiment du début jusqu'à la fin au moment où l'entreprise l'utilise.

1890 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais est-ce que ça va, par exemple, jusqu'aux installations qui seraient au lieu de destination qui serait nécessaire pour recevoir?

1895 **PAR Mme DIANE GAGNON :**

Oui, la réception et la regazéification. Tout ce qui appartient à l'entreprise doit être déclaré comme lui appartenant.

1900  
Alors la notion d'établissement est beaucoup plus élargie dans ce contexte-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1905  
Peut-être monsieur Brosseau, de votre côté, est-ce que vous avez fait ce genre d'évaluation, actuellement, pour l'ensemble des activités, des ouvrages qui sont reliés, si on veut, à l'usine comme telle?

**PAR M. RICHARD BROSEAU :**

1910

Monsieur le Commissaire, dans l'étude d'impact, l'étude d'impact est faite sur l'usine de liquéfaction, donc les émissions à l'usine elle-même. On parle de trente et un mille tonnes (31 000 t) en production complète, soit à un million de tonnes (1 M t) par année.

1915

Donc si on commence à cinq cent mille (500 000 t), normalement ça devrait être un petit peu moins.

1920

Par contre, dans l'analyse de cycle de vie, on a tenu compte de la distribution également et bien sûr, on va se conformer à la réglementation. D'ailleurs, on est déjà, dans nos modèles financiers, à inclure ces impacts-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1925

OK, merci. Peut-être une dernière question, madame! Pour ce qui est de la construction, est-ce que les émissions GES sont comptabilisées aussi pour les projets ou c'est simplement pendant la période d'exploitation qu'on considère assujettie?

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

1930

C'est au niveau de l'exploitation qu'on va considérer, à partir de la première année où on dépasse vingt-cinq mille tonnes (25 000 t).

1935

Mais c'est sûr que l'obligation de déclaration commence dès le moment où ils commencent à exploiter.

1940

Au début, ça peut être dix mille (10 000 t) qu'ils vont déclarer, mais à un moment donné, ça dépasse le seuil de vingt-cinq mille (25 000 t), à ce moment-là, l'année suivante, ils vont être visés par le système.

1945

On travaille toujours avec les émissions réelles d'une année, ce qui fait en sorte que si une année, c'est vingt-cinq mille (25 000 t), ils couvriront vingt-cinq mille tonnes (25 000 t); si une autre année, c'est trente et un (31 000 t), on couvre trente et un (31 000 t), et ainsi de suite.

Alors le nombre de droits d'émission à obtenir est toujours fonction des émissions réelles dans ce cas-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1950

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gagnon, si je me trompe pas, ils doivent les déclarer à partir de dix mille (10 000 t), si je ne me trompe pas?

1955

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

À partir de dix mille (10 000 t), quand on parle d'un établissement comme ça, puis si c'est un distributeur de carburant, depuis le 31 décembre dernier, on est rendu à deux cents litres (200 l). Alors le seuil est abaissé beaucoup.

1960

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait une bonne différence!

1965

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

Oui, c'est presque tout le monde à deux cents litres (200 l).

1970

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci de cette précision, merci madame Gagnon. Donc ça va être beau pour vous.

1975

Mais juste pour compléter, j'aurais la même question pour monsieur Sirois du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ou votre collègue madame Lalancette.

1980

Un peu la même question que je posais à madame Gagnon il y a quelques instants, comment est-ce que le projet de Stolt LNGaz, donc qui vise à fournir du gaz naturel liquéfié à des régions qui ne sont pas desservies en gaz naturel, comment est-ce que ça s'insère dans les stratégies de votre ministère, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

Je vais inviter madame Lalancette.

1985

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame Lalancette.

1990 **PAR Mme NADIA LALANCETTE :**

1995 Merci madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Donc nous, en tant que Bureau de l'efficacité et innovation énergétiques, nous avons des programmes qui visent à réduire les gaz à effet de serre. Donc on s'inscrit dans les actions du Plan d'action sur les changements climatiques, celui qui a été lancé en 2013, qui va couvrir jusqu'à la période de 2020.

2000 Ce que nous, on supporte comme action, c'est des conversions vers des combustibles fossiles moins émetteurs, mais au niveau des utilisateurs. Donc Stolt NLGaz seraient pas, eux, soutenus dans ce genre de programme-là, mais les usagers, donc les industries qui voudraient convertir leurs équipements seraient soutenues par des programmes de financement du gouvernement.

2005 Pour ce qui est de la question plus stratégie politique, on est comme à la jonction de deux (2) périodes charnières, donc on est en train d'élaborer concrètement la prochaine politique énergétique, et je pense que c'est la volonté du gouvernement de continuer dans ce sens-là.

Mais on pourra voir la fin des travaux suite à ce qui est en cours présentement, donc les consultations.

2010 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

2015 **PAR Mme NADIA LALANCETTE :**

Ça répond à la question?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2020 Oui, merci.

2025

**LOUIS-PATRICE BESSETTE**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2030           Donc on reviendrait maintenant aux participants, donc j'inviterais monsieur Louis-Patrice Bessette à venir présenter ses questions.

Bonjour monsieur Bessette.

2035           **PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :**

2040           Bonjour madame Grandbois, monsieur Déryger. Écoutez, on nous a dit hier que la compagnie Stolt achèterait du gaz naturel provenant d'un fournisseur et que donc là, ils n'avaient pas vraiment de contrôle sur exactement la provenance du gaz, puis à la limite, je peux comprendre, c'est pas leur préoccupation principale.

2045           Par contre, il nous a aussi été dit de la part du MDDELCC qu'il prenait pour acquis que le gaz naturel importé au Québec, que ce soit du gaz de schiste ou de d'autres sources, il prenait pour acquis que ce gaz-là allait être conforme au règlement du lieu de provenance.

2050           Le BAPE sur le gaz de schiste a démontré dernièrement que cette industrie-là ne serait pas acceptable au Québec. Maintenant, dans le contexte des changements climatiques, de quelle manière ce ministère-là, le MDDELCC, de quelle façon il prévoit se pencher sur cette question plus éthique que technique d'importer du gaz de schiste provenant d'ailleurs plutôt, quand on a démontré que c'était pas acceptable ici?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2055           Merci monsieur Bessette. Monsieur Michon.

**PAR M. PIERRE MICHON :**

2060           Bien, en préambule à ma réponse, je dirais d'abord que ce que j'ai mentionné hier, en fait, c'est qu'on n'a pas nécessairement le pouvoir de ce qui se passe à l'étranger; si on considère, nous, que c'est inacceptable, hypothétiquement, d'exploiter les gaz de schiste ici, le ministère se prononce pas à l'effet qu'il met un embargo sur l'utilisation des gaz de schiste étrangers, puis ça veut pas dire que c'est pas acceptable de la façon dont c'est fait à l'étranger. Donc de là, mon opinion s'arrête là. C'est-à-dire qu'on n'a pas le pouvoir sur ce qui se fait à l'étranger pour les gaz de schiste.

2065



Pour répondre à la question, il faut comprendre que les gaz de schiste puis les gaz à effet de serre, c'est pas tout à fait la même problématique. J'aimerais peut-être que la question soit un peu précisée.

2070 Le cycle de vie, le gaz à effet de serre n'est pas nécessairement ce qu'on craint le plus – bien, c'est sûr que c'est un impact au niveau des gaz de schiste, mais la problématique au niveau des gaz de schiste, c'est la présence et beaucoup plus l'impact sur l'eau potable. Donc c'est pas un effet de gaz à effet de serre directement.

2075 Alors je relancerais peut-être la personne de préciser sa question pour voir comment on peut répondre, faire le lien avec les gaz à effet de serre.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2080 Monsieur Bessette, écoutez, si vous voulez rajouter, allez-y.

**PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :**

2085 J'ai compris. Effectivement, il y a un énorme impact au niveau du gaz de schiste, il y a un énorme impact sur les impacts sur l'eau potable, sur les aquifères, mais il y a aussi un énorme impact sur l'évacuation de méthane dans l'atmosphère. Ça, ça a été documenté.

2090 Puis actuellement, on a neuf cents (900) puits au Québec, puis il y a un organisme qui est en train d'essayer de les recenser pour voir, parce qu'ils fuient tous, donc si on a déterminé que cet impact-là aussi dans le rapport du BAPE, ça a été documenté à ce niveau-là aussi, au niveau des émanations de méthane au niveau du puits, que c'était pas acceptable au Québec.

2095 Maintenant, si l'industrie qui importe ne s'occupe pas de ce volet-là, à savoir si c'est éthique d'en importer et que le ministère non plus, à ce moment-là, ma question, c'est qui va le faire? Parce que ça intéresse la population, cette question-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2100 Monsieur Michon, avez-vous autre chose à rajouter?

**PAR M. PIERRE MICHON :**

2105 Pour la question des gaz à effet de serre, je sais pas si madame Gagnon a quelque chose à préciser pour ce qui provient de l'étranger.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

2110           Moi, je peux simplement expliquer qu'au niveau du marché du carbone, on considère les émissions de gaz à effet de serre qui sont émises ici.

2115           Alors c'est sûr qu'en fonction de ce qui est déclaré, c'est ce qu'on va exiger de couvrir. Alors on ne tient pas compte, avec notre système à nous qui est un outil économique, de la provenance du gaz. Je sais pas si d'autres personnes dans mon groupe pourraient considérer cet élément-là. Au niveau du marché du carbone, c'est pas quelque chose qu'on considère.

2120           C'est sûr, par contre, qu'au niveau du gaz de schiste, si on parle d'exploration puis d'exploitation pétrolière ici au Québec, ce sont des activités couvertes aussi qui feraient l'objet de déclaration et qu'on va couvrir de la même façon un peu que le réseau de distribution de gaz naturel et ses activités, on va les couvrir sur l'ensemble des activités faites par un même promoteur, justement pour couvrir toutes les émissions associées à toutes les étapes de production de gaz de schiste si éventuellement il y en avait ici.

2125           Mais je vous parle d'activités qui auraient lieu ici pour lesquelles on couvrirait les émissions ici.

              Mais c'est sûr que ce qui vient de l'extérieur, à mon niveau à moi, avec l'outil que j'ai, c'est pas quelque chose qu'on considère.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2130           Merci madame Gagnon. Monsieur Bessette.

**PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :**

2135           Je comprends la réponse, oui. Par contre, je trouve dommage, je veux dire, juste au niveau du café équitable, ça se fait, les gens paient plus cher pour avoir un café équitable, bien, pourquoi on pourrait pas le faire pour le gaz! Je pense que le ministère pourrait éventuellement se pencher sur cette question-là. Bref! Peut-être un vœu pieux à court terme.

2140           Mon autre question! La compagnie Stolt dit qu'elle négocie un contrat d'approvisionnement pendant quinze (15) ans, renouvelable, donc eux, à leur niveau, ils vont avoir l'assurance d'avoir un approvisionnement par contrat.

2145           On a appris hier que la compagnie Stolt, son implantation, c'était le premier morceau de casse-tête d'un grand marché qui s'ouvrirait, donc les clients vont tous s'équiper de machinerie ou

2150 en tout cas de ce qu'il faut pour brûler ce gaz-là, pour l'utiliser à la place, j'en conviens, de d'autres énergies plus polluantes, mais ils vont s'équiper quand même. Ils vont même profiter de subventions gouvernementales pour le faire. On parle pas de petits coûts, donc il y a un marché qui va graduellement pendant plusieurs années s'installer.

2155 Donc, ma question, au niveau de cette garantie-là de quinze (15) ans d'approvisionnement, est-ce que le ministère évalue la solidité de cette assurance-là, de façon à ce qu'advenant qu'il n'y ait plus suffisamment de gaz, donc que le fournisseur de Stolt ne puisse plus en fournir suffisamment du gaz, est-ce que cette bonne entreprise norvégienne de chez nous ne va pas créer une nouvelle source de pression, une nouvelle demande qu'on n'a pas actuellement pour de nouvelles infrastructures gazières ou de production même de gaz de schiste local?

2160 Est-ce que ça va pas devenir une pression qu'on n'a pas actuellement où c'est le moment d'y penser?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2165 Je demanderais à la personne qui a un petit appareil qui sonne, j'ai oublié, je ne l'ai pas rappelé en début de séance, donc de fermer complètement, parce que ça peut gêner le fonctionnement de certains des équipements de transmission.

2170 Donc monsieur Bessette, je vais donc demander, je comprends que votre question s'adresserait dans ce cas-ci, parce qu'on a eu des commentaires par rapport à des questions semblables déjà du promoteur hier, mais là, je pense que votre question s'adresse plus du côté du ministère de l'Énergie et Ressources, donc monsieur Sirois.

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

2175 J'aurais apprécié, madame la Présidente, que la question soit raffinée au niveau des approvisionnements. J'ai bien compris pour la question du contrat d'approvisionnement de quinze (15) ans, j'aimerais ça que la question soit précisée.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2180 Écoutez, moi, ce que j'ai compris, monsieur Bessette, puis vous me corrigez, je pense que ce que monsieur Bessette dit, bon, il va y avoir une aide quand même de votre ministère aux entreprises qui souhaiteraient se convertir pour pouvoir utiliser le gaz naturel plutôt que le mazout ou le diesel, donc il y a un certain investissement public qui est fait.

2185 Et monsieur Bessette dit, bon, vous faites cet investissement-là, êtes-vous suffisamment sûr, suffisamment confiant, avez-vous des garanties, vous allez faire cet investissement-là pour suffisamment longtemps, est-ce qu'il n'y a pas un risque qu'éventuellement, l'entreprise Stolt LNGaz ne soit plus capable d'avoir les niveaux d'approvisionnement en gaz naturel nécessaires et  
2190 auquel cas, ça entraînerait une pression. Disons que ça pourrait, bien au minimum, ça pourrait créer un problème, parce qu'on a converti et on n'a plus de gaz naturel ou sinon, ça pourrait amener certaines pressions pour qu'il y ait une production locale.

Est-ce que je résume bien?

2195 **PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :**

Oui, une production locale ou de nouveaux gazoducs provenant des États-Unis ou d'ailleurs.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2200 C'est ça. Donc au niveau du ministère, par rapport à cette situation-là, est-ce que vous avez quelque chose à préciser?

C'est quoi votre position par rapport à des questions de cette nature?

2205 **PAR M. RICHARD SIROIS :**

Hier, le promoteur a mentionné qu'il avait un contrat d'approvisionnement. Il a participé à une C.O.S. 2007, c'est un appel de proposition qu'on nomme ça de TransCanada Pipeline. Ces gens-là  
2210 sont dans l'obligation, après que le contrat soit accepté par TCPL, sont dans l'obligation de fournir la quantité qui va être contractée par Stolt pendant une période donnée, donc habituellement, c'est quinze (15) ans.

2215 Il n'est pas prévu que la production de gaz naturel, on va l'appeler "at large", il n'est pas prévu que la production de gaz naturel en Amérique du Nord décline au point qu'il y ait un manque à court ou à moyen termes.

Le fournisseur de transport va être dans l'obligation, le transporteur va être dans l'obligation de fournir et d'honorer le contrat qui sera signé entre les deux (2) parties.

2220 Moi personnellement, je ne crois pas qu'il y ait une pression pour que se développent de nouveaux gisements dont le Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2225

Merci monsieur Sirois. Merci monsieur Bessette.

2230

---

**NICOLE RACINE**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2235

J'inviterais madame Nicole Racine.

Bonjour madame Racine.

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

2240

Bonjour. J'aimerais savoir, les bateaux du promoteur, ils vont battre sous quel pavillon?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2245

Monsieur Brosseau.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

2250

Madame la Présidente, nos bateaux vont être sous pavillon québécois-canadien. Actuellement, c'est le cas. Ils vont être sous drapeau canadien pour tout ce qui est de la distribution locale, Canada, et ils pourraient être de nationalité norvégienne probablement pour ce qui est de la distribution qui serait internationale.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2255

Merci monsieur Brosseau.

**PAR Mme NICOLE RACINE :**

2260

Merci. Ma question s'adresse peut-être plus à la municipalité de Bécancour.

Est-ce que dans ce projet-là, les coûts de formation des pompiers et peut-être d'un éventuel équipement supplémentaire a déjà été comptabilisé?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2265

Merci madame Racine. Monsieur Girouard.

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

2270

Nous n'avons pas de formation à date de prévue. Je pourrais peut-être m'adresser à monsieur Desmarais.

Mais au moment où l'on se parle, nous n'avons pas encore évidemment eu de formation spécifique pour le projet en question.

2275

D'ailleurs, je pense qu'en temps et lieu, si une formation est nécessaire, la compagnie s'adressera à la municipalité, et la municipalité, évidemment, réagira en conséquence. Mais pour l'instant, au moment où l'on se parle, pas encore. Possiblement à venir.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2280

Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2285

Juste pour poursuivre sur ce sujet-là, monsieur! Actuellement, bon, qu'est-ce que vous avez comme service en place à la ville de Bécancour? Je pense qu'on parlait de huit (8) postes d'incendie, si je me trompe pas, à travers tout le secteur, tous les secteurs de la ville de Bécancour, est-ce que c'est ça?

2290

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

En fait, la ville est composée de six (6) secteurs distincts avec six (6) casernes distinctes, un corps de pompiers de quatre-vingt-dix (90) pompiers sur une base volontaire, avec du personnel permanent. Nous avons cinq (5) personnels permanents et le restant est composé de pompiers volontaires.

2295

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2300

Et le poste le plus près, c'est celui de Bécancour, du secteur Bécancour?

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

Bécancour, effectivement.

2305

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Et c'est combien de kilomètres environ, on parlait de sept-huit kilomètres (7 km-8 km)?

2310

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

Je dirais sept-huit kilomètres (7 km-8 km), oui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2315

Et ce poste-là, est-ce qu'il a tous les équipements, camions pompiers, personnel et tout ça?

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

2320

Oui, il est pleinement équipé, camions, personnel. Et actuellement, nous desservons le parc industriel au complet.

Et évidemment, lorsque Stolt arrivera, nous allons le desservir au même titre que toutes les usines actuelles.

2325

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Parce que si je comprends bien, en fait dans la procédure du plan d'urgence qui est présenté dans l'étude d'impact, vous êtes les premiers avertis advenant qu'il arriverait un incident à l'usine, donc vous êtes les premiers répondants. Des témoins vous appellent, soit le 9-1-1 ou la municipalité, donc c'est votre plan d'urgence à vous qui se met en branle dès qu'il y a une alerte, c'est bien ça?

2330

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

2335

Exactement, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2340 Actuellement, avec l'arrivée de ce nouveau projet là, si jamais il était autorisé, est-ce que ça implique des changements au niveau de votre plan de mesures d'urgence, au niveau de la municipalité?

**PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :**

2345 Nous n'en voyons pas pour l'instant actuellement, je ne pense pas. Mais encore une fois, nous n'avons pas eu de discussions précises avec l'entreprise. À savoir quels sont les besoins spécifiques additionnels.

2350 Et comme nous vous disons, s'il devait y avoir des besoins additionnels, évidemment la municipalité réagira en conséquence. Mais pour l'instant, nous ne prévoyons pas de mesures spéciales.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2355 Monsieur Veillette, de votre côté, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, vous, vous avez parlé tout à l'heure, je pense que c'est vous ou madame Lachapelle du CMMI, du comité mixte municipalité-industries, comment ça fonctionne au niveau du parc?

2360 Comment vous vous insérez dans ce plan de mesures d'urgence pour des cas comme celui-là ou autres?

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

2365 La Société du parc, notre rôle se joue surtout en amont des projets. On est là pour aider les entreprises à cibler les risques technologiques; les risques, bon, on parlait tantôt d'effets domino. On met en contact les entreprises ensemble, on sert un peu de courroie de transmission puis un peu de catalyseur au travers de ça.

2370 Mais à la seconde où l'entreprise commence à se bâtir, ou qu'on tombe en mesure d'urgence, ça, c'est délégué par la Loi sur la sécurité civile à la Ville de Bécancour.

2375 Notre rôle au travers de ça, nous autres, c'est de fournir toute l'aide qu'on est capable de donner en toute bonne foi, mais on n'a pas de personnel d'urgence, on n'a pas de personnel de pompiers, on n'a pas de premiers répondants. Donc on fait ce qu'on est capable de donner comme coup de main en fonction de la formation de nos employés. Par exemple, c'est déjà arrivé qu'on a barré des rues, qu'on a fait ça.



2380 On participe au CMMI, mais c'est un comité qui à la base est formé des industries et de la ville de Bécancour. On y est présent, on a deux (2) personnes de présentes à toutes les réunions pour s'assurer que nos infrastructures permettent la libre circulation de toutes ces équipes d'urgence là, de s'assurer que tout est fait en conséquence de permettre une réaction rapide.

Et bon, je pense que c'est pas mal ça.

2385 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et au niveau de la coordination, est-ce que par exemple, dans le cas présent, on a des scénarios normalisés, puis aussi alternatifs? Est-ce que chaque usine, chaque entreprise dans le parc a ce genre de scénarios?

2390 Est-ce qu'ils ont automatiquement fait des scénarios du genre?

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

2395 Absolument. L'ensemble des plans de mesures d'urgence a été fourni à la Ville par l'entremise du CMMI.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2400 Et c'est la Société du parc qui coordonne ces scénarios-là?

**PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

2405 Non, c'est la Ville.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est la Ville qui s'occupe de coordonner tous les plans?

2410 **PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

2415 En fait, les entreprises ont un service d'urgence aussi, il y a certaines entreprises qui sont assez grosses pour avoir leur propre équipe de pompiers à l'interne, formés et spécialisés pour les mesures d'urgence à leur usine. C'est eux autres qui coordonnent leurs mesures d'urgence à l'interne.

Mais il y a aussi des exercices de mesures d'urgence qui sont faites par l'entremise du CMMI, donc par la Ville, de façon périodique.

2420 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Puis peut-être une petite question aussi, la question du quai du port. Est-ce que, bon, les bateaux qui sont au quai, s'il arrive un accident au niveau du quai, au niveau des bateaux, à ce moment-là, est-ce que c'est la municipalité aussi qui va prendre en charge les mesures d'urgence?

2425 **PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

2430 Absolument. Dans ce cas-là, c'est un peu différent, parce que les terrains nous appartiennent, en fait, c'est nous autres qui a la gestion de ce territoire-là. Donc il y a un accès qui est relativement limité, il y a des clôtures, un agent de sécurité à l'entrée du port.

2435 Donc nous, à ce moment-là, s'il y a un accident au port, comme c'est arrivé cet été, il y a eu une grue dans un bateau qui est tombée. Nous, on est là, on est présent, on était dans le camion d'intervention d'urgence des pompiers pour assurer le libre accès à tous les pompiers, à toutes les équipes d'urgence, et d'éviter les curieux sur la zone portuaire, pour s'assurer que toute l'intervention d'urgence se fasse le plus rapidement possible.

2440 Et nous autres, à ce moment-là, on sert encore-là de coup de main à la Ville, mais ça reste les pompiers ou en fait l'équipe d'urgence, les premiers répondants qui font la gestion sur le terrain des interventions qui sont faites.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2445 Parfait. Peut-être au niveau de monsieur du ministère de la Sécurité publique, monsieur Racine.

2450 Vous, de votre côté, c'est quoi un peu l'intervention que vous voyez à ce niveau-là, au niveau des mesures qui sont mises en place actuellement? Au niveau de la façon du fonctionnement à la ville, les plans d'urgence, c'est quoi votre rôle un peu dans tout ça?

**PAR M. PIERRE RACINE :**

2455 En tant que telle, la planification des mesures d'urgence, c'est une responsabilité municipale dans le cadre législatif actuel.

Par contre, mon ministère, le ministère de la Sécurité publique, on a des conseillers en sécurité civile qui peuvent aider les municipalités dans leur préparation; on les conseille au niveau d'élaboration de mesures d'urgence.

2460 Puis on a également comme rôle, au besoin, lors de sinistre majeur important ou lorsque la municipalité en a de besoin, on peut faire appel, à l'aide des différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. Il y en a plusieurs d'entre eux qui ont des missions pour aider en cas de sinistre. Puis nous, on coordonne l'intervention des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

2465

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Puis au niveau des schémas de couverture de risque, vous vous occupez aussi de cet aspect-là à la MRC?

2470

**PAR M. PIERRE RACINE :**

Oui, bien, en tant que tels, si on réfère aux schémas de couverture de risque en sécurité incendie, c'est effectivement mon ministère qui les approuve en tant que tels. C'est une responsabilité qui est donnée à la ministre de la Sécurité publique.

2475

Toutes les MRC, en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, doivent avoir un schéma de couverture de risque approuvé pour leur territoire.

2480

C'est la MRC, dans le fond, qui recueille dans un premier temps, pour avoir un schéma approuvé, bien, il faut qu'ils fassent comme un portrait de la situation des risques incendie sur leur territoire, qu'ils fassent un genre de démembrement des effectifs qu'il pourrait y avoir. Il y a un travail d'optimisation qui doit être fait, puis le but, c'est d'atteindre une certaine force de frappe, un certain nombre de pompiers avec les équipements appropriés dans un délai le plus court possible, en tenant compte quand même des impératifs financiers.

2485

Tout ça, ça doit faire l'objet de l'approbation par le ministère, puis un plan de mise en œuvre du schéma qui est prévu pour chacune des MRC qui confie des responsabilités à chacun des services incendie aux municipalités qui sont visées, pour pouvoir faire en sorte d'améliorer les choses et d'avoir un service de couverture incendie adéquat pour le territoire.

2490

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Puis dans le cas de Bécancour, la MRC de Bécancour, est-ce que vous avez fait l'examen du schéma?

2495

**PAR M. PIERRE RACINE :**

Oui.

2500 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est conforme aux exigences?

2505 **PAR M. PIERRE RACINE :**

Oui. En tant que telle, la MRC de Bécancour a un schéma de couverture de risque incendie qui a été approuvé par le ministre à l'époque.

2510 Ce schéma est présentement en vigueur. Il y a deux (2) services incendie, dans le fond, pour couvrir le territoire de la MRC, il y a celui à la ville de Bécancour, puis il y a également un autre service incendie qui est géré par la MRC, qui couvre la majorité des villages de la MRC.

2515 Le service de Bécancour, si je me trompe pas, il couvre également deux (2) autres municipalités, en plus des six (6) localités incluses dans Bécancour.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2520 OK. Madame Martel du ministère de la Santé et des Services sociaux, vous, de votre côté bien sûr, vous êtes aussi un intervenant de première ligne advenant un incident.

Qu'est-ce qu'il en est au niveau de vos ressources? Vous allez avoir besoin de ressources supplémentaires advenant qu'il y ait un incendie, un incident, que ce soit même pendant la construction ou l'exploitation de l'usine?

2525 **PAR Mme KARINE MARTEL :**

2530 En tant que tel, il n'y aura pas de ressources supplémentaires nécessaires, même si le projet se réalise. On a des services de santé publique qui donc évaluent le risque en cas d'accident pour la population.

Mais dans ce cas-ci, la population étant très éloignée, il n'y avait pas d'évaluation au niveau de la santé publique qui serait requise, à moins qu'il y ait une situation particulière où là, il y a la population qui pourrait être exposée, advenant un accident.

2535 Sinon, il y a l'Agence de santé qui coordonne aussi les soins de santé, donc s'assurer que l'hôpital est en mesure de recevoir les blessés.

Donc cette capacité-là est évaluée, est suffisante actuellement pour les besoins.

2540 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En fait, s'il y avait quelque chose de majeur, ce serait Trois-Rivières qui serait peut-être le lieu?

2545 **PAR Mme KARINE MARTEL :**

2550 Oui, le lieu pour recevoir les blessés, c'est ça, probablement. Il y a le CSSS de Bécancour aussi qui pourrait recevoir les blessés, qui a aussi des rôles à jouer au niveau de la mission santé, recevoir les blessés et tout ça, assurer aussi au niveau des impacts psychosociaux, quand il y a des événements majeurs.

Il y a aussi tout le CSSS qui assure un suivi psychosocial pendant et après un événement majeur qui pourrait arriver.

2555 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Pendant la construction aussi, parce que j'imagine, est-ce que c'est correct aussi pour les services, s'il y avait des accidents avec les travailleurs?

2560 **PAR Mme KARINE MARTEL :**

Oui, à ce moment-là, la Santé publique a aussi des gens qui sont en santé au travail. Les CSSS ont aussi des techniciens en santé au travail.

2565 Donc il y a des liens qui se font là aussi avec les entreprises du parc industriel.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2570 Je vais peut-être revenir du côté du promoteur. Monsieur Brosseau, dans l'étude d'impact, vous indiquez que vous allez faire partie du comité mixte municipalité-industries, je pense que c'est votre intention en tout cas d'y participer, est-ce que je me trompe?

**PAR M. RICHARD BROUSSEAU :**

2575 C'est effectivement notre intention, et on a déjà eu une rencontre au CMMI où on a présenté les résultats de l'étude d'impact. Madame Lachapelle avait eu l'occasion à ce moment-là de parler beaucoup d'évaluation des risques et présentation des différents scénarios.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2580 Puis je sais que dans l'étude, on parlait aussi que le CMMI devait donner son accord au projet, est-ce que je me trompe?

2585 Est-ce que le CMMI doit donner son accord au projet? Une certaine approbation j'ai l'impression, est-ce que c'est nécessaire?

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

2590 Pour répondre à cette question-là, non. Le CMMI n'a pas un accord à donner.

Puis je rappellerais que le CMMI, c'est un organisme volontaire qui est mis en place, suite à une volonté des industries générateurs de risques et de la Ville, pour gérer les risques sur le territoire.

2595 Alors c'est un processus volontaire, et toutes les industries du parc industriel, la majorité y participe. Et c'est la volonté de Stolt LNGaz d'en être membre.

2600 Et ça pourrait se faire dès l'étape, à la prochaine étape d'ingénierie détaillée construction. Donc si c'était possible, Stolt voudrait participer aux rencontres, même avant que l'usine soit construite.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2605 Peut-être une dernière question! Dans votre plan de mesures d'urgence, on comprend que le plan qui est indiqué, c'est un plan préliminaire. Il va y avoir des discussions pour finaliser, si on veut, toute la chaîne, toute la procédure d'alerte, c'est ça qu'on peut comprendre.

2610 Est-ce que Transports Canada va faire partie de ce groupe-là? Est-ce qu'il va y avoir des relations avec le CN?

Pouvez-vous nous dire les gens qui vont être impliqués dans vos discussions?

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

2615 Oui. Le plan de mesures d'urgence qui a été présenté à l'annexe de l'étude d'impact est relativement complet pour là où le projet est avancé.

Le plan de mesures d'urgence est assez complet.

2620 Pour le compléter davantage, pour le finaliser, ça prend vraiment la structure en place. On a besoin de la structure organisationnelle définie, puis on a besoin d'avoir beaucoup plus d'information au niveau de tous les contrôles de l'usine pour pouvoir compléter ça.

2625 Et aussi plusieurs discussions à avoir avec les différents organismes, et la participation au comité CMMI permettrait d'avoir ces discussions-là, du moins d'avoir les contacts, de savoir qu'est-ce qui doit être complété, quels sont les mécanismes déjà en place.

2630 Vous parliez tantôt du processus, du mécanisme d'alerte à mettre en place. Il y a déjà un mécanisme d'alerte qui existe à Bécancour. Il y a un poste radio, un canal radio qui est dédié aux urgences.

2635 Alors quand une industrie a une urgence, elle communique via ce canal, et toutes les autres industries du parc peuvent entendre qu'est-ce qui se passe et sont donc en état d'alerte. Elles sont au courant des communications qui se passent et de l'événement en temps réel pour qu'elles-mêmes puissent se mettre en état d'alerte et se préparer à intervenir dans leur propre installation.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2640 OK, merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vais rajouter mon petit grain de sel!

2645 Alors vous allez avoir eu une bonne réponse, madame Racine!

2650 Monsieur Brosseau, au niveau de l'équipe, puis je comprends de ce que madame Lachapelle vient de dire, que c'est sûr que, bon, la structure précise de votre équipe n'est pas encore finalisée, mais est-ce qu'il est prévu – monsieur Veillette tout à l'heure a mentionné que certaines entreprises dans le parc ont une équipe de mesures d'urgence – donc au niveau du personnel, est-ce qu'il y a déjà des postes qui sont identifiés en termes de responsabilité en matière de mesures d'urgence?

**PAR M. RICHARD BROUSSEAU :**

2655 Il n'y a pas de postes d'identifiés spécifiquement, mais il va y avoir une brigade qui va être formée à l'intérieur de l'ensemble des employés pour être toujours en mesures de sécurité pour être les premiers intervenants, si jamais il y avait un événement.

2660 Et par rapport à la formation pour les membres du service d'incendie de Bécancour, oui nous allons faire une formation à ce sujet-là.

Et je vois madame Lachapelle qui, je pense, voudrait ajouter quelque chose.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

2665 C'est seulement une précision. En fait, tous les techniciens de procédé et d'entretien vont être formés pour intervenir en cas d'urgence. Donc tous les employés vont avoir cette formation-là, pour pouvoir intervenir en première ligne.

2670 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Lachapelle, monsieur Brosseau. Merci madame Racine.

2675

---

**JOYCE RENAUD**

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2680 J'inviterais maintenant madame Joyce Renaud.

Bonjour madame Renaud.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

2685

Rebonjour madame. Une question que je me pose : Comment est-ce que le MDDELCC peut-il avaliser un projet comme Stolt avant même que le gouvernement ait terminé son travail sur l'avenir énergétique du Québec?

2690 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Renaud. Monsieur Michon.



**PAR M. PIERRE MICHON :**

2695 C'est une question, c'est-à-dire qu'on peut avoir des orientations, des nouvelles orientations en matière énergétique qui pourraient nous aider dans nos orientations aussi, mais c'est pas nécessairement un prérequis pour déterminer qu'est-ce qui est acceptable au niveau de la réglementation environnementale.

2700 Donc le projet peut être regardé sous son aspect Loi sur la qualité de l'environnement actuellement, et c'est ce qu'on se donne, nous, comme mission en fait de base.

2705 Il y a des stratégies énergétiques qui peuvent être évolutives. Ça peut, par exemple, concerner les gaz à effet de serre, mais on a des orientations aussi qui sont connues là-dessus, puis je vous dirais personnellement que c'est pas nécessairement un prérequis d'attendre l'évolution au niveau de la stratégie énergétique.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2710 Merci monsieur Michon. Madame Renaud.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

2715 Dans ce cas-ci, est-ce que le terme avaliser serait pertinent? J'ai peut-être pas bien compris votre réponse.

**PAR M. PIERRE MICHON :**

2720 Non, j'utiliserais pas le terme avaliser à cette étape-ci. C'est une décision qui se prend sur le projet, et le décret, il y aurait un décret, il va y avoir un décret, mais ça veut pas dire que c'est une autorisation. On donne pas notre aval aujourd'hui, là.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

2725 Non, d'après ce que j'ai compris, c'est que le BAPE va faire un rapport et ce sera au ministre qui va signer ou pas accorder son accord sur ce projet-là. Est-ce que je me trompe?

**PAR M. PIERRE MICHON :**

2730 Le ministère a aussi un rapport à faire, un rapport d'analyse environnementale.

Et à cette étape-ci, on s'est assuré que l'étude d'impact soit complète pour la rendre publique, mais il y a l'étape d'analyse environnementale qui vient par la suite.

2735 Donc il y a deux (2) rapports qui sont soumis au ministre.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2740 Donc ce serait une deuxième et demie, enfin, une troisième question, madame Renaud.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

2745 Est-ce que le MDDELCC possède les études ou prévoit les faire au sujet des énergies de remplacement des industries de la Côte-Nord, du Grand-Nord et de la Gaspésie?

Sinon, prévoit-il uniquement de se fier à l'étude de marché faite par Stolt et les données qui viendront ici?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2750 Monsieur Michon, puis ensuite peut-être si monsieur Sirois a quelque chose.

**PAR M. PIERRE MICHON :**

2755 Je vous dirais que dans ce domaine-là, le ministère Énergie et Ressources naturelles serait notre expert.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2760 Donc monsieur Sirois s'il vous plaît.

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

2765 J'aimerais qu'on répète la question s'il vous plaît, madame la Présidente.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

2770 Est-ce que le MDDELCC possède des études ou prévoit les faire au sujet des énergies de remplacement des industries de la Côte-Nord, du Grand-Nord et de la Gaspésie?

Et sinon, prévoit-il uniquement se fier à l'étude de marché faite par Stolt et Énergie atomique du Canada – SNC-Lavalin pardon?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2775

Je vous vois regarder votre collègue.

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

2780

Je prendrais un instant pour la consulter?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2785

Oui, certainement, madame Lalancette, si vous voulez vous avancer!

**PAR Mme KARINE LALANCETTE :**

2790

Bien, c'est simplement que dans le fond, cette question, je croyais l'avoir répondue un peu plus tôt par rapport aux disponibilités technologiques et aux possibilités énergétiques qui s'offrent aux industries du secteur.

2795

Donc en termes d'alternatives technologiques, il y a des possibilités, mais les freins sont beaucoup au niveau économique pour les entreprises, et également au niveau des coûts de distribution énergétique par rapport à des réseaux électriques ou des réseaux gaziers traditionnels.

Donc les possibilités sont limitées, dans le fond, aux entreprises de la Côte-Nord.

2800

Puis cette information-là va être étayée davantage dans un document qui va être déposé à la Commission. Est-ce que c'est correct?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Lalancette.

2805

Écoutez, madame Renaud, ce que je comprends, c'est qu'il y aura quand même un document probablement un petit peu plus élaboré qui sera déposé, dont vous pourrez prendre connaissance.

2810

Je vous dirais que pour le moment, je pense que c'est la réponse que vous pouvez avoir du ministère.

**PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Je vous remercie.

2815 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Renaud.

2820 Je déclarerais le registre fermé. J'ai encore deux (2) personnes qui sont sur la liste. Mais avant de leur donner la parole, j'aurais moi-même deux (2) questions plus générales que je souhaiterais avoir l'occasion de poser avant la fin de la session cet après-midi, donc qui s'adressent au promoteur.

2825

---

### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2830 Monsieur Brosseau, la question est assez générale. J'aimerais que vous ou probablement vos collègues nous reviennent un petit peu sur le concept du projet, la stratégie à petite échelle, et je serais intéressée à savoir un petit peu plus sur la façon dont ça s'est passé en Norvège.

2835 On comprend qu'il y a eu une installation en 2007, si je me souviens bien, alors je serais curieuse de savoir où était cette installation en Norvège, quels sont les marchés ou le territoire desservi par les installations de Norvège, quel type d'industrie, et aussi savoir dans quelle mesure est-ce que le modèle qui fonctionne présentement en Norvège, dans quelle mesure est-ce qu'il est unique à l'échelle du territoire européen?

2840 Donc pour nous situer un petit peu par rapport à la nature, l'esprit du projet qui est proposé ici.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

2845 Madame la Présidente, monsieur Torkildsen va répondre.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Torkildsen, nous vous écoutons.

**BY Mr. BJORN TORKILDSEN :**

Madame la Présidente, the concept in Norway is that with the liquefaction plant like the one we propose for Becancour, the Norwegian plant is located in the city of Stavanger, which is the southern part of Norway, and there are no pipelines running in Norway distributing natural gas.

So this was a concept that was developed in order to distribute natural gas without the use of pipelines. So the LNG is liquefied in the Stavanger area, is being shipped by small LNG carriers to three locations: one receiving terminal at the eastern part of Norway, one receiving terminal at the western part of Sweden and one terminal at the eastern part of Sweden.

The LNG is being discharged from the ship into these terminals and then the LNG is being trucked, transported by truck from the terminal to the end-users which are large industries.

Typical industries would be steel plants, steel smelters, paper mills and also other types of industries. There is one large user of LNG or natural gas that is an oil refinery; they now use natural gas instead of butane that they used to use at their plant.

So that's the typical type of industry in Norway and Sweden.

Yes, and in addition, we do have ferries that are now running on LNG. We have two large cruise ferries running from Norway to

*Le concept en Norvège est que le plan de liquéfaction, comme nous voulons faire à Bécancour, le plan norvégien est dans la ville de Stavanger qui est le côté sud de la Norvège. Il n'y a aucun pipeline en Norvège qui distribue le gaz naturel.*

*Donc c'était un concept qui fut développé pour distribuer le gaz naturel sans l'utilisation de pipeline, de gazoduc. Alors l'idée, le gaz est liquéfié et il est envoyé par petit transporteur de GNL à trois (3) endroits, un terminal de réception du côté est de la Norvège, un terminal de réception du côté ouest de la Suède et un terminal dans l'est de la Suède.*

*Le GNL est déversé là-bas et ensuite, par camion et transporté du terminal aux clients qui sont des grandes industries.*

*L'industrie typique serait des plans d'acier, des fonderies, des papeteries, d'autres genres, d'autres industries de ce genre et il y a un grand utilisateur de GNL qui est une raffinerie de pétrole et qui utilise maintenant le gaz naturel plutôt que le butane qu'ils utilisaient avant.*

*Alors ça, c'est le genre d'industrie typique que nous avons comme client.*

*Et en plus, nous avons des traversiers qui fonctionnent au GNL, deux (2) traversiers de croisière qui font Norvège-Danemark et ils*

Danemark. These two ferries, they consume about thirty thousand (30,000) tons of LNG per year, so it's about ten percent (10%) of the capacity of the Stavanger plant.

*consument trente mille tonnes (30 000 t) de GNL par année. Donc c'est presque dix pour cent (10 %) de la capacité du plan.*

And in addition to that, there are local ferries, but smaller than the cruise ferries, and they also run on LNG.

*Et en plus de cela, nous avons des traversiers locaux plus petits qui fonctionnent au GNL.*

So now, a lot of oil that used to be burnt in Norway has now been replaced by natural gas and is being transported in the form of LNG to the end-users.

*Alors actuellement, beaucoup de pétrole qui était brûlé en Norvège a été remplacé par le gaz naturel et transporté sous la forme de GNL aux clients.*

2850

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc ce modèle d'entreprise qui dessert, je comprends donc la Norvège et une partie de la Suède, est-ce qu'il y a d'autres entreprises ailleurs en Europe qui fonctionnent à peu près de la même façon, avec un modèle d'entreprise à petite échelle?

2855

Ou est-ce que vous êtes, en Europe, les seuls à avoir choisi ce modèle d'affaires?

**BY Mr. BJORN TORKILDSEN :**

There are two companies doing this in Norway and Skangass was one of the companies doing this – I was the former CEO of Skangass – and there are no other companies doing this in Europe the same way.

*Il y a deux (2) compagnies qui font cela en Norvège, Skangass en est une de celles-là, qui est un dérivé de Skangass, et il n'y a pas d'autres compagnies qui font cela de la même façon que nous en Europe.*

And the reason for that is that most of Europe is covered by pipeline network. So this is typical for Scandinavia. Scandinavia is very similar to the Quebec area when it comes to the availability of gas from sources. Norway is a large producer of natural gas from offshore fields but that gas is being exported to Europe and now, it's been possible to use that gas and it's possible to move it from where it is being produced to the end-users.

*Et la raison, c'est que la plupart de l'Europe ont des réseaux de gazoduc. Donc c'est plutôt pour la Scandinavie. La Scandinavie est très semblable à la région du Québec pour la disponibilité du gaz et des sources. La Norvège est un grand producteur de gaz naturel, mais ce gaz est exporté en Europe et maintenant, c'est possible d'utiliser ce gaz et de le déplacer de l'endroit de production aux clients.*

So this is typical for Scandinavia and not as typical for the rest of Europe.

*Donc pour la Scandinavie, c'est plutôt typique, mais ce n'est pas typique pour le reste de l'Europe.*

For other parts of Europe, LNG will now be used as fuel in, I would say, mobile units and for that I mean ships, trucks and other types of vehicles.

*Pour d'autres parties de l'Europe, le GNL pourrait être utilisé pour des unités mobiles des bateaux, des camions et d'autres genres de véhicules, d'autres véhicules de ce genre.*

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2860

Merci beaucoup monsieur Torkildsen, je pense que ça nous donne une meilleure idée du concept.

2865

J'aurais une deuxième question plus générale que j'adresserais maintenant plutôt au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles!

Je voudrais juste vérifier. Je crois, si je ne me trompe pas, que le marché du gaz naturel liquéfié n'est pas réglementé au niveau du prix du produit. Donc je veux juste m'en assurer.

2870

Et je vais vérifier à ce niveau-là, est-ce qu'il y a certains aspects qui sont réglementés par votre ministère concernant la production, la distribution du gaz naturel liquéfié? Si oui, bon, quels sont les aspects?

2875

Et de manière plus générale, quel est votre rôle par rapport à la question de la distribution? Est-ce que vous avez un rôle comme ministère par rapport à la distribution du gaz naturel liquéfié?

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

2880

Madame la Présidente, l'usine LSR de Gaz Métro à Montréal-Est, il y a une partie de l'usine qui sert à l'équilibrage pour, si on veut, lisser l'offre avec la demande au fil des saisons.

2885

Une partie de l'usine est réglementée par la Régie de l'énergie. Et récemment, il y a eu une annonce de l'expansion de cette usine-là pour desservir des clients, des clients industriels, et aussi du camionnage.

Ça, ça fait pas partie de l'activité réglementée de Gaz Métro.

2890 Donc on peut scinder l'activité gaz naturel liquéfié en deux (2) : la première étant destinée à la distribution des clients en réseau et la deuxième, à des clients particuliers de GNL.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2895 Je veux être sûre de bien comprendre, monsieur Sirois! Dans le fond, ce que vous me dites, on sait que dans le cas de la plupart des activités de Gaz Métro, il y a une réglementation, les prix de distribution notamment, les coûts de distribution doivent être approuvés.

2900 Mais dans ce cas-ci, si je comprends bien ce que vous venez de me dire, c'est que le gaz naturel liquéfié comme produit, le prix qui est chargé par l'entreprise, par exemple dans ce cas-ci Stolt LNGaz, ne serait pas régi par la Régie dans ce cas-ci, il serait totalement libre, est-ce que c'est bien ça?

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

2905 Oui, tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2910 Ça, c'est clair pour ça. Donc est-ce qu'il y a des éléments de réglementation concernant le gaz naturel liquéfié qui tombe dans la cour – en dehors du prix, on vient de voir que ça, c'est pas couvert – mais est-ce qu'il y aurait autre chose où il y a des éléments qui concernent votre ministère?

**PAR M. RICHARD SIROIS :**

2915 Bien entendu, notre ministère directement, je ne croirais pas, rapidement comme ça. Mais il y a toujours la Régie du bâtiment, il y a toujours les normes applicables à la construction des équipements pour le GNL.

2920 Mais nous, nous suivons plutôt l'approvisionnement et les perspectives de développement de ces projets-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2925 Merci monsieur Sirois.

---



**GUY ROCHEFORT**

2930 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je reviendrais maintenant au registre, donc j'inviterais monsieur Guy Rochefort à se présenter.

2935 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

Bonjour.

2940 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour monsieur Rochefort. Nous vous écoutons.

**PAR M. GUY ROCHEFORT :**

2945 La première question, ce serait de savoir le potentiel ou plutôt la puissance explosive du gaz naturel.

Si vous avez par exemple un silo de cinquante (50 000 m<sup>3</sup>) ou soixante mille mètres cubes (60 000 m<sup>3</sup>) qui se vide, disons de façon presque instantanée et qui explose, ça équivaut à combien de tonnes de dynamite ou à combien même de kilotonnes de TNT?

2950 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

2955 Juste pour être sûre, monsieur Rochefort, vous avez mentionné gaz naturel, voulez-vous plutôt parler de gaz naturel liquéfié, dans votre question?

**PAR M. GUY ROCHEFORT :**

2960 Disons, il semble bien que pour différentes considérations, le gaz naturel liquéfié comme tel n'explosera pas parce qu'entre autres choses, il n'est pas en contact avec l'oxygène.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

2965 Donc votre question, c'était bien pour le gaz naturel qui n'est pas entreposé sur le site, selon ce qu'on a dit. Monsieur Brosseau.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, monsieur Claude Côté répondrait à cette question.

2970

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Côté.

2975

**PAR M. CLAUDE CÔTÉ :**

Oui bonjour madame la Présidente. Donc comme madame Lachapelle l'a mentionné dans sa présentation et comme monsieur Rochefort vient de mentionner, le GNL comme tel ne peut pas exploser, ne peut pas faire une explosion de masse. Bon, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'oxygène là-dedans.

2980

Maintenant, tout ce qui peut causer une explosion, c'est les vapeurs de GNL qui vont s'évaporer, donc du gaz naturel, et ça prend des conditions bien spécifiques pour créer une explosion.

2985

C'est-à-dire que vous avez encore le gaz naturel qui migre en quelque sorte, qui est transporté un peu par le vent, qui se retrouve dans un endroit qui est confiné, congestionné, et vous devez avoir une source d'allumage.

2990

Ça prend toutes ces conditions-là pour qu'il y ait une explosion.

Et évidemment, la puissance de l'explosion, je ne peux pas répondre à la question directement de monsieur, parce que ça dépend du volume, ça dépend de la congestion, ça dépend d'un paquet de facteurs.

2995

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais on se comprend bien, si on parle de gaz naturel comme tel, selon ce que je comprends, il n'y a pas d'entreposage de gaz naturel comme tel sur le site?

3000

**PAR M. CLAUDE CÔTÉ :**

Non, il n'y a pas d'entreposage, madame. C'est alimenté directement par gazoduc.

3005 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Côté. Monsieur Rochefort, avez-vous une deuxième question?

3010 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

Bien, le contexte était dans le cas d'une rupture rapide du réservoir de GNL.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3015 Monsieur Côté, auriez-vous quelque chose à rajouter à l'explication que vous venez de donner, suite à cette précision?

Là, si je comprends bien, vous voulez dire si vraiment il y avait une rupture très rapide, mais enfin rapide, je sais pas si ça a un impact.

3020

C'est la question de la rapidité, une rupture qui surviendrait très rapidement.

**PAR M. CLAUDE CÔTÉ :**

3025 Il faut comprendre qu'on a, nous, il va y avoir à l'usine ce qu'on appelle un réservoir à intégrité totale. Madame Lachapelle vous en a parlé. C'est en fait un réservoir, c'est une cuve à l'intérieur d'un autre réservoir en béton.

3030 Donc si vous avez une défaillance au niveau de la cuve interne, c'est la cuve de béton qui va retenir le GNL.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et donc si je comprends bien, c'est qu'une rupture rapide, plus ou moins...

3035

**PAR M. CLAUDE CÔTÉ :**

Pour nous, on considère que ce n'est pas un scénario possible, compte tenu de l'équipement qui est en place.

3040

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rochefort, avez-vous une deuxième question?

3045 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

Oui. Le poids d'un mètre cube (1 m<sup>3</sup>) de GNL, c'est quoi exactement, le savez-vous?

3050 **PAR M. CLAUDE CÔTÉ :**

La densité du GNL, c'est environ zéro point quarante-cinq kilogramme par litre (0,45 kg/l). Donc un mètre cube (1 m<sup>3</sup>) de GNL, c'est environ point quarante-cinq tonnes (0,45 t) métriques ou quatre cent cinquante kilogrammes (450 kg).

3055 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

Merci.

3060 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Rochefort. Cette petite question m'amènerait peut-être à revenir à un commentaire de monsieur O'Connor plus tôt ce matin. C'est une petite question de détail, mais étant donné qu'on vient de parler de ça.

3065 J'avais posé une question tout à l'heure, monsieur O'Connor, justement, j'avais mentionné que la densité du gaz naturel liquéfié est moins importante que la densité disons du diesel, puis encore moins que celle de l'eau. Et c'était dans le contexte du transport du gaz naturel liquéfié versus – c'est juste une petite curiosité – versus transport de diesel par exemple.

3070 Et vous aviez mentionné que la valeur calorifique au kilo du gaz naturel liquéfié était supérieure à celle du diesel. Mais dans un contexte de transport par bateau, la contrainte, je crois, n'est pas le poids mais plutôt le volume. Enfin, je ne suis vraiment pas une spécialiste, mais il m'apparaîtrait que la contrainte est pas mal plus une contrainte de volume que de poids.

3075 Donc est-ce que dans ce contexte-là, effectivement, est-ce que vraiment en termes de coût ou en termes d'émission de gaz à effet de serre par unité d'énergie, est-ce que vraiment le gaz naturel liquéfié présenterait, le transport du gaz naturel liquéfié versus diesel ou mazout, présenterait vraiment un avantage?

**BY M. DON O'CONNOR :**

I believe that most of the data that we have on energy for shipping is all related to the weight of the shipment, not the volume. And so that's why I gave you the answer in terms of the energy density on a weight basis which, of course, would be different than if you did it on a volume basis.

*Je crois que la plupart des données que nous avons pour l'énergie de transport est en rapport avec le poids du bateau et non pas le volume. C'est pour ça que je vous ai donné la densité de l'énergie basée sur le poids qui serait différent évidemment que si on faisait basée sur le volume.*

But when we -- the work that is required is always related to the weight of things that we move. So that's why I gave the answer in the energy density per kilogram.

*Mais le travail qui est nécessaire est toujours relié au poids, quand on déplace des choses, alors c'est pour ça que j'ai donné la réponse, la densité d'énergie par kilogramme.*

3080 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je pourrais vous demander, monsieur O'Connor, et peut-être certains de vos collègues, monsieur Brown peut avoir peut-être un certain éclairage, mais peut-être juste valider cette question-là? Écoutez, c'est pas fondamental, c'est plus une curiosité de ma part, mais vérifiez et peut-être nous revenir quand ce sera possible, en audience sinon par écrit tout simplement.

3085

C'est plus une curiosité personnelle, c'est pas fondamental.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3090

On va trouver la meilleure réponse possible puis on va vous revenir rapidement.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3095

Je vous remercie.

---

**JEAN FALAISE**

3100

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais maintenant à monsieur Jean Falaise de venir poser ses questions.

3105 Bonjour monsieur Falaise.

**PAR M. JEAN FALAISE :**

3110 Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

J'ai reçu une demande ici pour vous poser une question. Le premier point, ce serait : Stolt LNGaz a mentionné qu'elle utiliserait les meilleures technologies à ce jour les plus sécuritaires pour sa production de gaz.

3115 Est-ce qu'il y aurait une organisation indépendante qui a été prévue pour s'en assurer lors de la phase de construction, étant donné que c'est un domaine assez pointu?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3120 Merci monsieur Falaise. Monsieur Brosseau.

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3125 Madame Lachapelle va répondre à cette question.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

3130 Bien, lors de la construction, pour la construction de l'usine, il y a plusieurs phases d'autorisation et de vérification puis de contrôle.

Une des premières, c'est que toutes les installations de l'usine devront être autorisées par le ministère de l'Environnement. Alors on fournit les plans et devis.

3135 Mais au-delà de ça, lors de l'ingénierie détaillée, la firme qui fera l'ingénierie détaillée des constructions doit s'assurer que la conception est faite selon les différents codes de sécurité applicables, puis je rappelle qu'il y a le code CSA qui est Canadian Standard Association qui est un code prescriptif pour la conception, l'opération et le stockage de gaz naturel liquéfié.

3140 Et c'est le devoir professionnel des ingénieurs de s'assurer que la conception est faite selon ces codes. Et les gens qui font la surveillance de chantier, de s'assurer que c'est bâti selon les plans et devis.

Je crois aussi qu'il y a des autorisations à obtenir au niveau de la Régie du bâtiment qui doit autoriser les installations. Et il y aura également des tests qui devront être faits au démarrage,

3145 avant, prédémarrage, pour démontrer que des vaisseaux sous pression, par exemple, pourront supporter telle température, telle pression.

Il y a des cahiers de charges à faire sur différents tests qui doivent être conservés et mis en registre à l'usine, pour montrer à un inspecteur le cas échéant.

3150

Donc il y a plusieurs niveaux de contrôle.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3155

Si je ne me trompe pas, madame Lachapelle, je crois que la firme d'ingénierie qui est impliquée a une expertise dans le domaine, si je ne me trompe pas, je ne me souviens pas, est-ce que c'est une firme d'ingénierie norvégienne?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3160

Oui effectivement, dans le démarrage du projet pour la première partie de recherche d'un équipementier avec qui on va faire l'ingénierie détaillée, on va travailler avec Norconsult qui est une firme norvégienne qui avait travaillé avec monsieur Torkildsen pour le projet de Skangass.

3165

Maintenant qu'on est rendu à une étape un peu plus avancée, on intègre plus de gens du Québec dans le processus.

3170

Et on travaille également avec notre équipementier Black & Veatch dans l'équipe d'ingénierie qui sont évidemment des gens expérimentés dans le domaine du GNL et qui sont ici pour entendre les différents échanges que nous avons.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3175

Voudriez-vous ajouter quelque chose?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3180

Évidemment aussi, on travaille avec Transports Canada pour ce qui est du déplacement par bateau et par camion.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être toujours un petit peu dans le même ordre d'idée! Le réservoir de gaz naturel liquéfié qui est disons une pièce maîtresse du projet, vous mentionnez dans l'étude d'impact, vous

3185 l'avez mentionné à plusieurs reprises que c'est un réservoir à intégrité totale, si je me souviens bien. C'est un terme quand même, intégrité totale, est-ce que c'est vraiment, au moment où on se parle, le type de réservoir le meilleur qui existe?

3190 Est-ce que vraiment vous pouvez affirmer qu'il n'y a pas de réservoir qui soit supérieur à ce type de réservoir actuellement disponible?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3195 Madame Lachapelle, madame la Présidente.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

3200 Oui, la recherche qu'on a faite des différentes technologies, c'est vraiment la meilleure technologie disponible pour l'entreposage du gaz naturel liquéfié. C'est la plus sécuritaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Lachapelle, monsieur Brosseau.

3205 Monsieur Falaise, avez-vous une deuxième question?

**PAR M. JEAN FALAISE :**

3210 Oui, exactement, je vais vous la lire. La compagnie au aussi mentionné qu'elle arrivait à un procédé d'élimination du H<sub>2</sub>S pour minimiser son rejet dans l'atmosphère.

Une procédure de vérification et de surveillance est-elle prévue par le ministère ou autre organisation?

3215 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Falaise. Donc je vais commencer par le promoteur et ensuite, on va certainement demander au ministère de revenir là-dessus. Monsieur Brosseau.

3220 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame Lachapelle va répondre, madame la Présidente.



**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

3225

Oui effectivement, il y a des contrôles qui devront être faits et des suivis environnementaux, notamment sur les émissions qui vont provenir de l'unité d'enlèvement des gaz acides et de l'incinération.

3230

Il y a d'autres aussi – en fait tous les points d'émission à l'atmosphère, on devra faire un échantillonnage, un contrôle et fournir les résultats au ministère de l'Environnement.

3235

Les bases du programme ont été définies dans l'étude d'impact, c'est préliminaire, et avant d'obtenir le certificat pour l'exploitation de l'usine, il faudra mettre à jour le programme de suivi environnemental avec les dernières informations à date.

Et ça, c'est pas sur une base volontaire, ça va être une obligation possiblement même dans le décret ou dans les certificats d'autorisation.

3240

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Lachapelle, monsieur Brosseau.

3245

Monsieur Michon, là-dessus, j'aimerais effectivement vous entendre spécifiquement par rapport au H<sub>2</sub>S, mais peut-être si vous pouvez prendre le temps un peu de revenir aussi sur l'ensemble du suivi environnemental qui est fait par le ministère dans le cas d'un projet comme ça, lors de la construction et par la suite, lors de l'opération?

3250

**PAR M. PIERRE MICHON :**

Je laisse la parole à monsieur Tremblay.

**PAR M. MARTIN TREMBLAY :**

3255

Alors au niveau du suivi du H<sub>2</sub>S, en fait au niveau des émissions des contaminants de l'usine, l'entreprise s'est engagée à nous fournir annuellement des sommaires au niveau des émissions justement pour évaluer les émissions.

3260

Il faut comprendre qu'au niveau des émissions de H<sub>2</sub>S, c'est un suivi en fait qui est un peu indirect, parce que le H<sub>2</sub>S va être mesuré à la sortie de la cheminée, et avec les données d'émission, on évalue avec un modèle de modélisation, qu'est-ce que ça va donner au niveau de la qualité de l'air ambiant.

3265 Et tout ça, actuellement, c'est sur une base théorique. Alors lorsque l'usine va démarrer, on va vérifier justement si les taux d'émission qu'ils nous avaient donnés dans son étude d'impact correspondent à ce qui est réel; et si c'était pas le cas, s'il y avait une différence significative, à ce moment-là le ministère demanderait à ce qu'il y ait une nouvelle modélisation qui soit effectuée pour justement confirmer les teneurs ambiantes au niveau du H<sub>2</sub>S.

3270 Et puis si ces données-là faisaient en sorte que même on avait une crainte que les normes soient dépassées, il pourrait même y avoir une demande d'échantillonnage directement dans l'air pour confirmer ces données-là qui sont théoriques. Parce que tout ça est basé sur un taux d'émission.

3275 Je ne sais pas si ça répond bien à votre question.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3280 Oui, ça répond bien à la première partie de la question, certainement.

Pourriez-vous élaborer un petit peu? Vous allez faire cette vérification-là en début d'opération; par la suite, à quelle fréquence allez-vous faire un suivi sur cette question-là et sur d'autres aspects d'émission dans l'air et tant qu'à y être, aussi les questions, en fait tous les autres aspects de suivi environnemental qui sont de la responsabilité de votre ministère?

3285 Donc à quelle fréquence ça va se faire? Et puis de quelle façon, selon le cas.

**PAR M. MARTIN TREMBLAY :**

3290 Bien, c'est sur une base annuelle que les données vont devoir nous être fournies justement pour vérification.

Je pense que madame Trudel voudrait intervenir.

3295 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame Trudel.

**PAR Mme LOUISE TRUDEL :**

3300 Bonjour madame la Présidente. Je vais vous expliquer! Au niveau de la Direction régionale, il y a un centre de contrôle, donc c'est des techniciens. Chacune des usines du parc de Bécancour a

un technicien attitré. Ils ont plusieurs suivis à réaliser, mensuels, trimestriels, annuels, et les techniciens font les vérifications de l'ensemble des données transmises par les entreprises du parc.

3305

Donc il y a beaucoup d'interaction qu'on a avec les entreprises, tant de notre part que du technicien au dossier.

3310

Donc quand on va avoir le programme de surveillance élaboré, tous les suivis qui vont être mis en place, on doit s'assurer de les vérifier. Donc s'il y a un suivi, il y a une étude de bruit, il faut s'assurer de recevoir l'étude de bruit, on va analyser l'étude de bruit.

3315

Si dans des cas très spécifiques il faut consulter nos collègues scientifiques à Québec, on envoie le document à Québec, qui nous reviennent avec leurs recommandations. Disons que c'est le principe comment on fonctionne dans le parc de Bécancour.

3320

Ça fait que chaque entreprise a un technicien attitré, parce que comme c'est des dossiers très techniques, on essaie de garder toujours le même technicien au dossier pour faciliter le contact avec l'entreprise, qu'il connaisse bien le dossier.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dériger.

3325

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Par rapport au suivi, par rapport aux résultats de suivi, est-ce qu'ils sont rendus publics, ces suivis?

3330

**PAR Mme LOUISE TRUDEL :**

Les suivis peuvent être disponibles par l'accès à l'information. Et tous les suivis de contaminants peuvent être accessibles.

3335

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais par exemple, je sais qu'il y a un Comité consultatif des citoyens du parc industriel de Bécancour, est-ce que comité-là est consulté souvent, est-ce que les suivis lui sont transmis, est-ce qu'il y a une communication?

3340

**PAR Mme LOUISE TRUDEL :**

3345           Moi, je suis pas responsable de l'accès à l'information, parce que je n'ai pas l'information pour vous donner s'ils font les demandes d'accès à l'information au ministère.

          Mais je peux vous dire qu'il y a plusieurs demandes d'information dans le cadre des dossiers du parc de Bécancour.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3350           Mais pour les obtenir, c'est par la Loi d'accès à l'information.

**PAR Mme LOUISE TRUDEL :**

3355           Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3360           Automatiquement, ce n'est pas rendu public sur un site ou soit au niveau du parc, de la Société du parc ou du ministère. Oui monsieur Michon.

**PAR M. PIERRE MICHON :**

3365           En fait, dans les cas où les projets sont autorisés par décret, on demande que le promoteur s'engage à rendre ces informations-là publiques. Puisque ultimement, on a le pouvoir de les rendre publiques par la voie d'accès à l'information.

3370           Donc de façon générale, on préfère que le promoteur s'engage avant l'autorisation du projet à rendre l'information publique, donc que ce soit sur son site ou à travers un comité de relations citoyens, peu importe, c'est des engagements qu'on cherche à obtenir avant le décret, pour ne pas justement avoir à gérer ça avec la Loi sur l'accès à l'information.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3375           Monsieur Brosseau, de votre côté, c'est quoi vos intentions à ce propos?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3380           Madame Lachapelle.

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

3385 Les résultats du suivi environnement, là, il y a une certaine partie des résultats qui doivent être déclarés selon les exigences du ministère de l'Environnement, déclaration obligatoire des émissions, qui sont du domaine public, et également l'inventaire au niveau de l'Inventaire national des rejets de polluants, au fédéral, pour certains seuils. Donc ces données seront publiques.

3390 Mais il n'est pas de la nature des industries de publier sur le site Web les résultats du suivi environnemental.

Par contre, il y a des plateformes d'échanges pour ça, puis le comité de suivi serait le lieu privilégié pour pouvoir présenter le détail des résultats des suivis annuels.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3395 Juste une précision. Pour ce qui est du sulfure d'hydrogène, je pense qu'il n'est pas déclaré à l'Institut national de registres, est-ce que je me trompe?

**PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

3400 Il faudrait que je vérifie pour vous répondre là-dessus. Mais les émissions de H<sub>2</sub>S seront tellement faibles que c'est certain qu'elles vont être sous le seuil de déclaration, parce qu'elles seront vraiment très très minimes, suite à l'incinération bien sûr.

3405 Mais Stolt, l'engagement de Stolt est de fournir l'information, pas juste un rapport, mais de fournir les explications et le rapport, les données de suivi environnemental au niveau du comité de suivi.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3410 C'est souvent une question de culture, le fait pour une entreprise, la quantité d'information qui est diffusée, à qui, disons la facilité avec laquelle les gens peuvent accéder à cette information-là.

3415 Donc je serais intéressée peut-être d'entendre monsieur Torkildsen ou monsieur Semotiuk de nous dire un petit peu en Norvège, comment ça fonctionne, la diffusion ou la circulation de l'information sur les suivis de la performance environnementale de l'entreprise.

3420 Monsieur Torkildsen, merci.

**BY Mr. BJORN TORKILDSEN:**

Madame la Présidente, in Norway all these data are being reported to the authorities and they are available for the public through the authorities.

*En Norvège, toutes ces données sont rapportées aux autorités et elles sont disponibles pour le public au travers des autorités.*

And it's up to the business, to the plant to decide how they make the data public, but the data will be public.

*Et ça dépend de l'entreprise et de la compagnie de décider comment elle va rendre les données publiques, mais les données seront publiques.*

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

3425

Dans le cas donc de votre entreprise, spécifiquement de votre entreprise, quelle est la facilité pour les gens, est-ce que l'information est directement accessible sur un site Web ou directement partagée avec des comités de citoyens? Ou est-ce que les gens doivent en faire la demande au ministère ou à l'organisation gouvernementale responsable pour avoir accès à cette information?

3430

Alors quel est le niveau de facilité d'accès à ces données-là pour les citoyens qui sont intéressés à avoir l'information?

**PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3435

Monsieur Semotiuk.

**BY Mr. RODNEY SEMOTIUK:**

Madame la Présidente, our intentions are to be good corporate citizens here in Becancour. We want to be, you know, well received in the community, we want to do our best to help promote the community, so in that regard, we'll make information available.

*Madame la Présidente, nos intentions sont d'être des bons citoyens corporatifs à Bécancour, alors nous voulons être bien reçus dans la communauté, et nous voulons faire de notre mieux pour aider à promouvoir la communauté aussi, alors par rapport à cela, nous allons rendre l'information disponible.*

But to be honest, we haven't figured out our strategy yet for this kind of question, but it is not our intention not to make the information available and it's not our intention to force

*Mais pour être honnête, nous n'avons pas parlé de stratégie encore pour ce genre de question, mais ce n'est pas notre intention de rendre cette information non disponible, mais*

people to go to the government and work through the access to information, but rather it's to figure out, within the community here, if we have some time to figure out our strategy within the park and how to best make this information available, and that may end up where it is on the Website.

But one of the difficulties, as you can appreciate, keeping Websites maybe up to date as you saw early this afternoon, you know, we have all good intentions, but sometimes there is a disconnect in how -- but the reality is we know the community is very active here in Bécancour, it takes an interest not just in the community but also in the industrial park and if there is some of the committees, organisations, you know, where we can participate and work through that, it may be a better way in order to present, you know, our performance.

But when it comes to the environment, we have nothing to hide and as you can see from our choices with technology safety, that's number 1 in our thinking and we respect that and we want to be good corporate citizens here.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Semotiuk.

**PAR M. JEAN FALAISE :**

Merci beaucoup.

*plutôt notre intention est que les gens ne doivent pas passer par l'accès à l'information par le gouvernement, mais plutôt de trouver, avec la communauté ici, si nous avons le temps de trouver une stratégie à l'intérieur du parc, comment rendre cette information disponible le plus facilement possible, et peut-être que ça finira à être sur le site Web.*

*Mais une des difficultés de faire le suivi et de maintenir les sites à jour, comme vous avez vu, avec même le site du BAPE, nos intentions sont bonnes, mais parfois, la réalité, nous savons que la communauté est très active ici à Bécancour et prend un grand intérêt non seulement dans la communauté, mais dans le parc industriel, alors s'il y a des comités, des organismes où on peut participer, bien, nous allons le faire, et ce serait peut-être une meilleure façon de présenter nos performances.*

*Mais quand on parle de l'environnement, nous n'avons absolument rien à cacher. Et comme vous pouvez voir, de nos choix de technologie et de sécurité, c'est vraiment numéro 1 dans notre plan de match, et nous respectons ça et on veut être des bons citoyens corporatifs.*

3440

3445 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Falaise, merci.

3450 Donc il est déjà cinq heures moins cinq (5 h -05), je vous remercie tous d'avoir participé à cette deuxième séance de l'audience publique.

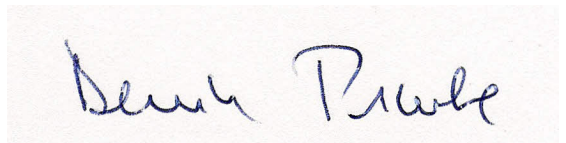
Nous reprendrons l'audience à dix-neuf heures (19 h) ce soir et au besoin, demain. Merci et à tout à l'heure.

3455 \_\_\_\_\_

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 FÉVRIER 2015 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3460 \_\_\_\_\_

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3465